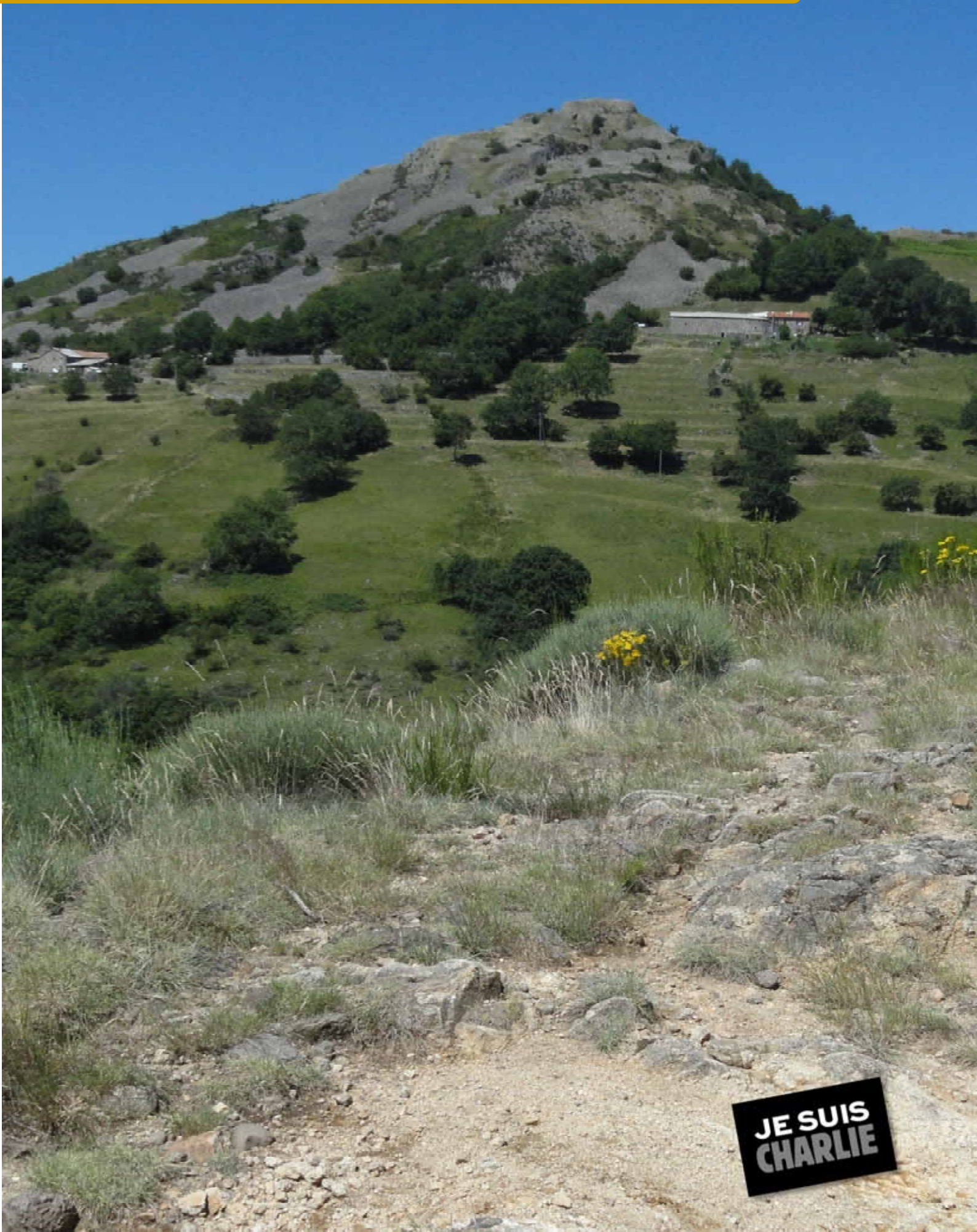


Marcols les Eaux

Bulletin municipal 2014



**JE SUIS
CHARLIE**

Gîte de Sénoulis

De 2 à 12 personnes

Dans une vallée isolée et préservée à 1000 m d'altitude

Accueil de randonneurs

Sénoulis 07 190 Marcols les Eaux

mobile: 06 98 71 00 16

Courriel: gite@senoulis.com | web: senoulis.com

Moulinage La Morel

Gîtes en bordure de rivière, dans un ancien moulinage

Morel 07 190 Marcols les Eaux

Tel: 04 75 20 81 42 - mobile: 06 32 44 16 64

Courriel: nadineample@hotmail.fr | web: moulinagelamorel.fr

Domaine de Salomony

Chambres et table d'Hôtes, gîtes ruraux

Dans un cadre naturel et préservé en bord de rivière

Salomony 07 190 Marcols les Eaux

Tel / fax: 04 75 65 61 65

Courriel: carlomarite@gmail.com | web: domaine-salomony-ardeche.fr

Les deux Comptoirs

Café, épicerie, dépôt de pain, presse, produits locaux

Cantine Pizzeria

Le village 07 190 Marcols les Eaux

Tel: 04 75 29 45 13



Je voudrais d'abord vous remercier d'avoir accordé votre confiance à l'ensemble de notre liste lors des dernières élections municipales où certains frisèrent même des scores indignes d'une démocratie! Je voudrais aussi saluer François, mon prédécesseur, pour le travail remarquable qu'il a accompli pendant ses quatre mandats dont deux en tant que Maire. Il va dorénavant pouvoir souffler un peu et s'occuper pleinement de son exploitation.

L'année 2014 aura été pour l'ensemble de la population Marcolaise très éprouvante. Je pense, tout d'abord, aux familles touchées par la disparition de six des leurs, des nôtres. Mais elle a dû, ensuite, faire face à des conditions atmosphériques épouvantables qui lui ont occasionné de nombreux dommages (vérandas détruites, caves inondées, murs effondrés, appareils ménagers hors d'usage ou panne d'ascenseurs à la maison de retraite, sans compter les nombreuses heures passées sans téléphones fixes ou portables, voire sans les deux quelquefois). Mais tous ces épisodes cévenols ont aussi affecté une bonne partie de notre voirie communale, de nos installations électriques (éclairage public, chaufferie municipale, station de traitement de notre eau potable) et contrarié toutes les manifestations que nos associations ont pu organiser, de quoi décourager bon nombre d'âmes généreuses ! La "visite" impromptue et inopportune, début juin, de notre garage municipal paraît presque anecdotique dans ce sinistre bilan.

Vous aurez pu apprécier, pendant ces moments difficiles, le travail et l'abnégation des membres de la Municipalité qui se sont mobilisés pour aller dégager les routes, déboucher les buses, effectuer quotidiennement le remplissage du réservoir dont la foudre avait détruit, par deux fois, l'automatisme et tenir ainsi alimentée la population en eau potable. Je tenais à leur rendre personnellement hommage. Je voudrais enfin remercier la population qui a su, pendant ces épreuves à répétition, se montrer patiente et compréhensive.

Ma mandature avait pourtant bien commencé avec, en mai, une route neuve qui n'avait jamais aussi bien porté son nom. Je remercie le Conseil général, Laetitia Serre en particulier, qui a ainsi tenu ses engagements. Et les pluies, les orages sont arrivés. Aux dégâts de la crue centennale d'octobre 2013 se sont ainsi rajoutés ceux de la crue annuelle de septembre, de celle mensuelle d'octobre puis de celle hebdomadaire de novembre 2014. Nous avons été ainsi conduits à faire exécuter certains travaux en extrême urgence pour qu'aucun d'entre nous ne soit isolé. Mais il nous faudra attendre les aides de l'Etat et du Conseil général pour commencer à entreprendre la réalisation des autres. Leur coût total, pour la commune, sans subventions, dépasse les 300 000€, soit le montant de notre budget général. Les chiffres parlent d'eux-mêmes !

L'année 2014 aura été encore très laborieuse dans la construction de notre intercommunalité puisque, à l'élection de son bureau, c'est à dire de son Président et de ses Vice-Présidents, en janvier, se succéda celle d'avril, puis celle de septembre, autant de retard pris pour qu'elle trouve un maximum d'efficacité. Gageons qu'en 2015 l'esprit communautaire, parfois défaillant chez certains, et une franche participation de tous apportent à la CAPCA la sérénité nécessaire à son bon fonctionnement.

On ne peut enfin que se réjouir de la réouverture de notre multiservice, dorénavant appelé "Les deux comptoirs". Le décollage a été réussi, Ariane oblige !

Je voudrais conclure en souhaitant à tous, pour 2015, une bonne année et une très bonne santé.



Mise en place du nouveau Conseil municipal *page 5*

Présentation de la nouvelle équipe municipale
Mise en place des commissions

Principales décisions du Conseil municipal en 2014 *page 9*

Eau et assainissement
Gestion du foncier
Aménagement du territoire
Travaux - Voirie
Camping municipal du "Gourjatoux"
Gestion des ressources humaines
Le commerce multiservices
La CAPCA
Divers

Les budgets de la commune en 2014 *page 30*

Présentation du budget général
Présentation du budget eau et assainissement
Présentation du budget de la chaufferie
Présentation du budget du C.C.A.S
Présentation du budget de l'école de la Gluèyre

Vie sociale *page 35*

E.H.P.A.D Camous-Salomon
S.I.V.U de l'école de la Gluèyre

Vie associative *page 37*

Le Club des bruyères
Moulins et moulinages de la Gluèyre
Le Comité inter-association
Le Comité des fêtes
Le Comité paroissial
L'union française des anciens combattants et victimes de guerres

Informations pratiques *page 43*

Recommandations de l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur la consommation d'eau potable
Carte nationale d'identité
La déchetterie du moyen Eyrieux
Enlèvement des encombrants

Etat civil *Page 44*

Carnet rose
Carnet blanc
Nécrologie

Calendrier des manifestations du village pour 2015 *page 45*

Mise en place du nouveau Conseil municipal

Présentation de la nouvelle équipe municipale



Michel Gemo
Maire
61 ans
Retraité



Pierre-Henri Maure
1^{er} Maire-adjoint
41 ans
Aide-soignant



Thierry Blachier
2^e Maire-adjoint
45 ans
Aide-médoco-psychologique



Robert Teyssier
3^e Maire-adjoint
67 ans
Retraité



Françoise Enu
Conseillère
66 ans
Retraîtée



Nadine Ample
Conseillère
51 ans
Propriétaire de gîtes



Nathalie Pointet
Conseillère
35 ans
Exploitante agricole



Elodie Dumais
Conseillère
20 ans
Aide-soignante



Sabine Vialle
Conseillère
36 ans
Notaire assistant



Laurent Williot
Conseiller
44 ans
Formateur



Sylvain Souche
Conseiller
58 ans
Professeur des écoles

Délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire

Le 11 avril, le Conseil municipal doit se prononcer sur les pouvoirs délégués à Monsieur le Maire. Ces pouvoirs vont permettre une gestion plus simple et plus efficace des affaires courantes au quotidien. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de l'attribution des pouvoirs suivants :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 100 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre ;
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

Il est également décidé qu'en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire, ces fonctions pourront être exercées par Pierre-Henri Maure, en sa qualité d'adjoint.

Mise en place des Commissions communales

Le 11 avril, après son élection, le Conseil municipal procède à la mise en place des différentes commissions. Elles se composent de la manière suivante :

- **Commission des finances :**
 - Pierre-Henri Maure ; Laurent Williot ; Nadine Ample ; Thierry Blachier.
- **Commission des travaux de l'eau et de la voirie :**
 - Pierre-Henri Maure ; Laurent Williot ; Thierry Blachier ; Robert Teyssier ; Sylvain Souche ; Elodie Dumais.
- **Commission du camping Municipal :**
 - Thierry Blachier ; Robert Teyssier ; Sabine Vialle ; Sylvain Souche.
- **Commission du logement :**
 - Pierre-Henri Maure ; Thierry Blachier ; Nadine Ample.
- **Commission des fêtes et cérémonies :**
 - Robert Teyssier ; Elodie Dumais ; Sabine Vialle ; Françoise Enu ; Nathalie Pointet ; Sylvain Souche.
- **Commission de l'urbanisme :**
 - Pierre-Henri Maure ; Nadine Ample ; Sabine Vialle.
- **Commission de la chaufferie :**
 - Laurent Williot ; Pierre-Henri Maure ; Elodie Dumais ; Thierry Blachier.

(Membres hors Conseil choisis pour leurs compétences : Alain Borel ; Laurent Blache)

Mise en place des représentants au Conseil d'administration de la Maison de retraite.

Le 11 avril, le Conseil municipal nomme les représentants au sein du Conseil d'administration de la Maison de retraite, en voici la composition :

- Membre du Conseil : Robert Teyssier ; Françoise Enu.
- Membres Hors Conseil : François Blache ; Anne-Marie Roudil.

Mise en place des Comités consultatifs

Le 11 avril, le Conseil municipal constitue les nouveaux comités consultatifs composés de membres élus et de membres hors conseil dont voici la composition :

- **Travaux et Voirie :**
 - Membres du Conseil : Pierre-Henri Maure ; Robert Teyssier ; Thierry Blachier ; Sylvain Souche ; Elodie Dumais ; Laurent Williot.
 - Membres hors Conseil : Alain Borel ; Guy Blachier ; Jean-Paul Roudil ; Laurent Blache.
- **Agriculture :**
 - Membres du Conseil : Nathalie Pointet ; Sabine Vialle ; Pierre-Henri Maure
 - Membres hors Conseil : François Blache ; Yves Chanal.
- **Cadre de vie et environnement :**
 - Membres du Conseil : Sabine Vialle ; Robert Teyssier ; Nathalie Pointet
 - Membres hors Conseil : Elise Blachier ; Anne-Marie Roudil.
- **Informatique :**
 - Membres du Conseil : Thierry Blachier ; Laurent Williot.
 - Membres hors Conseil : Agnès Maure ; Jérôme Chanal.

Mise en place des Commission communale des impôts directs

Le 11 avril, le Conseil municipal dresse une liste de 24 personnes parmi lesquelles la Directrice départementale des finances publiques désignera six commissaires titulaires et six commissaires suppléants afin d'instituer la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), présidée par Monsieur le Maire. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal dresse la liste suivante :

- **Taxe d'habitation :**
 - Titulaires : **Alain Coyo** ; Jean-René Ambert.
 - Suppléants : **Sylvain Chanal** ; Jean-Paul Roudil.
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties :**
 - Titulaires : **Didier Merland** ; Giles Nicklaus.
 - Suppléants : **Bernard Luquet** ; Johan Van Der Meer.
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties :**
 - Titulaires : **Jean-Claude Cornu** ; Jean-Claude Volle.
 - Suppléants : **Jean-Claude Nury** ; Françoise Boulon.
- **Contribution foncière des entreprises :**
 - Titulaires : **Lionel Vialle** ; Laurent Blache.
 - Suppléants : **Alain Blachier** ; Alain Borel.
- **Hors commune :**
 - Titulaires : **Yvon Mercier** ; Claude Moins.
 - Suppléants : **Geneviève Chastagnier** ; Sylvain Michel.
- **Propriétaire de bois :**
 - Titulaires : **François Blache** ; Yves Chanal.
 - Suppléants : **Bruno Chambonnet** ; Jean-François Philippot

Les personnes dont le nom figure en caractère gras sont celles qui ont été désignées par la Directrice départementale des finances publiques.

Mise en place des délégués auprès des structures intercommunales

Le 11 avril, le Conseil municipal désigne les délégués auprès des différents groupements auxquels il adhère, à savoir :

- **Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) :**
 - Titulaire : Michel Gemo.
 - Suppléant : Pierre-Henri Maure.
- **Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) des Ecoles de la Gluèyre :**
 - Titulaires : Laurent Williot ; Thierry Blachier ; Sylvain Souche.
 - Suppléants : Pierre-Henri Maure ; Sabine Vialle ; Nathalie Pointet.
- **Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale (SIER) :**
 - Titulaire : Pierre-Henri Maure.
 - Suppléant : Michel Gemo.
- **SIVU d'aide de proximité à l'informatique et aux secrétariats :**
 - Titulaire : Thierry Blachier.
 - Suppléant : Laurent Williot.
- **Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM):**
 - Titulaire : Michel Gemo.
 - Suppléant : Sylvain Souche.
- **Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux (SMEOV) :**
 - Titulaire : Laurent Williot.
 - Suppléant : Pierre-Henri Maure.
- **Eyrieux Clair :**
 - Titulaire : Michel Gemo.
 - Suppléant : Sylvain Souche.
- **Parc Naturel Régional :**
 - Titulaire : Nathalie Pointet.
 - Suppléant : Nadine Ample.
- **Syndicat Départemental de l'Equipement de l'Ardèche (SDEA) :**
 - Titulaire : Pierre-Henri Maure.
- **Commission Intercommunale des impôts directs:**
 - Titulaire : Nadine Ample.
 - Suppléant : Pierre-Henri Maure.
- **Commission Intercommunale de la culture :**
 - Titulaire : Nadine Ample.
 - Suppléant : Michel Gemo.

Mise en place du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le 11 avril, le Conseil municipal désigne les membres qui formeront le CCAS. Monsieur le Maire rappelle que le nombre ne peut être supérieur à 16 et qu'il doit y avoir autant de Conseillers municipaux que de membres hors Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe à 10 le nombre de membres et désigne les personnes suivantes :

- **Membre du Conseil :** Françoise Enu ; Nathalie Pointet ; Robert Teyssier ; Thierry Blachier ; Pierre-Henri Maure.
- **Membres hors Conseil :** Anne-Marie Roudil ; Liliane Ambert ; Anne-Laure Blache ; Anne Fryder ; Christophe Dumais.

Mise en conformité des captages d'eau potable

Le 09 janvier 2014, dans le cadre de la mise en conformité des trois captages d'eau potable (Marcelly, La Baume, L'Adreyt de la Combe) Monsieur le Maire indique que l'enquête publique aura lieu fin 2014, les travaux seront réalisés au cours des années 2015 et 2016 en fonction des capacités financières de la commune et de subventions obtenues. Au regard des moyens humains et matériels dont le Syndicat dispose, Monsieur le Maire estime utile, pour mener à bien cette démarche, de solliciter le concours du Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche (SDEA) aux termes d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage. La Commune étant membre du SDEA, les dispositions du Code des Marchés Publics ne sont pas applicables à ce contrat.

Pour assurer cette mission, le SDEA sollicite une rémunération de 3 500€ H.T.

Après avoir donné connaissance du projet de rédaction de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage à intervenir, Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur ce document.

Après en avoir délibéré et statué, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Confirme sa décision de confier au SDEA une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ces travaux
- Approuve la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage afférente à intervenir, telle qu'elle lui a été présentée.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Réexamen des tarifs de l'eau pour 2014

Le 06 février, Monsieur le Maire rappelle que les tarifs de l'eau pour 2014 avait été fixés par délibération du 12 décembre 2013. Il indique que la CAPCA a fixé par délibération du 15 janvier 2014, les tarifs pour l'assainissement :

- Part fixe communautaire : 49,10€ HT par an
- Part variable communautaire : 1,33€ HT par m³

La part variable est applicable pour les abonnés ordinaires jusqu'à 6000 m³. Les consommateurs de plus de 6000 m³ bénéficient de tarifs dégressifs selon le barème suivant :

- De 6 001 à 12 000 m³ : coefficient 0,8
- De 12 001 à 24 000 m³ : coefficient 0,6

Monsieur le Maire rappelle que lors de différentes discussions au Conseil municipal, il avait été indiqué que, dans la mesure du possible, les conséquences du transfert de la compétence assainissement à la CAPCA ne devaient pas pénaliser les abonnés de la commune. Il précise que la maison de retraite sera concernée par l'application du coefficient 0,8 par rapport à sa consommation de 2013. Or, il s'avère que les tarifs fixés entraînent une hausse sensible du prix de l'eau et de l'assainissement pour les usagers. De ce fait, il propose de revoir les tarifs fixés en décembre, et propose :

- Partie fixe mensuelle eau potable: 9,25€ (tarif inchangé)
- Partie proportionnelle par m³ consommé (- 6000 m³): 1,80€ HT par m³
- Partie proportionnelle par m³ consommé (+ de 6000 m³): 2,20€ HT par m³

Le Conseil municipal approuve cette proposition et rend ces tarifs applicables à compter du 01 janvier 2014.

Divers tarifs pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le 06 février, Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal des décisions prises par la CAPCA concernant le SPANC. Il s'avère notamment que les personnes non reliées au réseau collectif seront soumises au SPANC dont les tarifs ont été fixés à :

- 80€ pour le premier diagnostic de fonctionnement
- 25€ par an et par habitation de redevance pour 2014
- 230€ pour le diagnostic préalable lors d'une vente
- 210€ pour le contrôle de conception et d'exécution d'une habitation neuve ou d'un agrandissement.

Transfert des emprunts relatifs à l'assainissement

Le 13 mars, Monsieur le Maire rappelle que depuis le 01 janvier 2014 la compétence assainissement ayant été transférée à la CAPCA, il convient de prendre une délibération afin de lui rétrocéder tous les emprunts contractés à son sujet.

Le solde du capital au 01 janvier 2014 auprès des différents établissements bancaires (Caisse d'Épargne, Crédit Mutuel et SFIL) s'élève à 664 916€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité le transfert des emprunts à la CAPCA.

Prix de l'eau pour 2015

Le 19 décembre, Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que le prix de l'eau doit être fixé avant la fin de l'année pour l'année suivante et rappelle qu'il convient de fixer uniquement les tarifs de l'eau, l'assainissement ayant été transféré à la CAPCA au 01 janvier 2014. Il présente une approche du compte administratif 2014 et propose de ne pas modifier les tarifs pour 2015.

En tenant compte des divers éléments et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, valide, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire de ne pas modifier le prix de l'eau. Les tarifs pour l'année 2015 sont donc les suivants:

- Partie fixe mensuelle : 9,25€
- Partie proportionnelle par m³ consommé (- 6000 m³): 1,80€ HT par m³
- Partie proportionnelle par m³ consommé (+ de 6000 m³): 2,20€ HT par m³

Pour information, la redevance pour la pollution de l'eau d'origine domestique est fixée par l'agence de l'eau à 0,29 € HT par m³ pour l'année 2015.

Il est rappelé que la partie fixe est relative aux charges de construction, d'amortissement et d'entretien du réseau de distribution d'eau potable.

La facturation sera établie semestriellement (une facture en juin et une facture en décembre) et un seul relevé de compteur sera effectué.

Autres tarifs concernant l'approvisionnement en eau potable.

Le 19 décembre, Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, dans certains cas, d'autres facturations peuvent être adressées aux consommateurs. En voici le détail :

- Remplacement du compteur à la suite d'une détérioration relevant de la responsabilité de l'abonné : prix réel HT de l'intervention par une entreprise avec fourniture d'un compteur neuf.
- Déplacement ou modification du compteur existant à la demande de l'abonné : 320€ HT.
- Dépose du compteur : 130€ HT.
- Reprise du compteur : 200€ HT.

Concernant les fuites importantes après compteur, il sera appliqué les conditions de facturation indiquées dans "le décret n° 2012-1078 du 24 septembre 2012 relatif à la facturation en cas de fuite sur les canalisations d'eau potable après compteur", décret applicable au 01 juillet 2013.

Demande d'échange de parcelles quartier "Tacou"

Le 9 janvier, Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M et Mme Lopez propriétaires d'une résidence quartier "Tacou", sollicitant un échange de parcelles.

Ils proposent de céder à la commune la totalité de la parcelle AB74 d'une superficie de 220ca contre la parcelle AB394 d'une superficie de 80ca appartenant à la commune se trouvant devant leur habitation. Monsieur le Maire rappelle que la parcelle AB74 a déjà été en partie cédée dans le cadre des travaux d'assainissement pour une superficie de 45ca (acte notarié en cours). L'échange ne porte donc que sur la partie restante.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable pour l'échange de la parcelle AB394, appartenant à la commune, contre la partie de la parcelle AB74, aujourd'hui propriété de M et Mme Lopez (soit 175ca).

Régime forestier des parcelles appartenant à la commune de Marcols les eaux

Le 13 mars, comme suite à l'arrêté préfectoral prononçant le transfert à la commune des biens droits et obligations de différentes sections et à la délibération du Conseil municipal du 09 janvier 2014, Monsieur le Maire indique que le nécessaire a été fait auprès de l'Etude notariale du Moulinon afin que ce transfert soit enregistré auprès du service des Hypothèques.

Il expose que, de ce fait, la commune a procédé à la communalisation des biens de la section de Mauras. Parmi ces biens se trouve la parcelle n°427 de la section F, d'une contenance de 9 ha 44 a 51 ca, bénéficiant du régime forestier. La Commune souhaite conserver le bénéfice pour cette parcelle et demande en outre l'application du régime forestier sur 13 autres parcelles lui appartenant, d'une contenance totale de 6 ha 79 a 14 ca pour préserver et valoriser le patrimoine commun.

Désignation cadastrale des parcelles :

Propriétaire	Section	Parcelles	Localité	Contenance totale			Application du Régime Forestier			Observations
				Ha	a	ca	Ha	a	ca	
Commune de Marcols les Eaux	E	329	Ladret de la Combe	0	18	40	0	18	40	
	E	330	Ladret de la Combe	0	16	77	0	16	77	
	E	331	Ladret de la Combe	0	01	90	0	01	90	
	E	332	Ladret de la Combe	0	70	47	0	70	47	
	E	400	L'Hubac de la Combe	0	20	43	0	20	43	
	E	401	L'Hubac de la Combe	0	17	83	0	17	83	
	E	429	Gastunel	1	56	82	1	56	82	
	E	430	Les Aires	1	74	11	1	74	11	
	E	513	Les Aires	0	02	00	0	02	00	
	E	528	L'Hubac de la Combe	0	17	50	0	17	50	
	F	60	Chamblansine	0	50	80	0	50	80	
	F	61	Le Chapla de Ferrier	0	72	27	0	72	27	
	F	427	L'Hubac du Cros	9	44	51	9	44	51	Distraction / Application
G	65	L'Adret du Proux	0	59	84	0	59	84		
Total				16	23	65	16	23	65	

Cette opération est souhaitée dans le but de donner à terme à ces terrains une vocation d'espace forestier orienté vers la production de bois d'œuvre, ouvert au public et traité dans le respect du paysage, de la faune et de la flore locale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal demande la distraction de la parcelle n°427 de la section F au titre de la forêt sectionale de Mauras, forêt qui n'existera donc plus, et l'application du régime forestier pour l'ensemble des parcelles désignées ci-dessus qui formeront la forêt communale.

Le Conseil municipal accepte le projet et demande à Monsieur le Maire de le présenter à l'Office National des Forêts (ONF), service instructeur du dossier, en vue de la prise d'un arrêté pour distraction et application du régime forestier, conformément aux dispositions du Code forestier.

Loyers des appartements communaux

Le 6 juin, Monsieur le Maire indique que, par délibérations en 2012 et 2013, le Conseil municipal avait décidé de ne pas augmenter le montant des loyers des logements communaux dont la révision intervenait entre le 1^{er} juillet et le 30 juin de l'année suivante. Il propose de reconduire cette décision pour 2014. Il rappelle que, chaque année, les loyers sont revus en fonction de la variation de l'indice de référence publié par l'INSEE et indique le montant actuel des loyers.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les loyers des logements communaux dont la révision intervient entre le 1^{er} juillet et le 30 juin.

Vente d'une parcelle quartier "Tacou"

Le 26 septembre, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la volonté de M et Mme Eldin d'acquérir la parcelle AB470 sise au quartier "Tacou" d'une superficie de 75 ca dont la commune est propriétaire à la suite d'un échange avec M et Mme Lopez.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'accéder à leur demande pour un montant de 200€, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur, et de passer l'acte à l'Etude notariale du Moulinon.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte ainsi que tout document relatif à cette vente.

Utilisation de la salle des fêtes de "Gourjatoux"

Le 26 septembre, Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il convient de définir les conditions d'utilisation de la salle des fêtes de Gourjatoux. Il rappelle que cette salle est située sur les emprises du camping et que l'organisation de manifestations nocturnes génère des nuisances sonores. Afin d'assurer la tranquillité recherchée par les campeurs de plus en plus nombreux, Monsieur le Maire propose de ne plus louer cette salle aux mois de juillet et août pour les activités nocturnes (bal, anniversaire, fête privée...), et de la rendre disponible uniquement pour des manifestations qui rentrent dans le cadre de cette démarche.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à 6 voix pour, 2 abstentions, et 2 voix contre accepte cette proposition.

Utilisation de la salle des Associations

Le 26 septembre, Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il convient de définir les conditions d'utilisation de la salle des Associations. Il est rappelé que cette salle est actuellement utilisée par les associations locales pour des réunions, par la mairie pour certaines cérémonies (les vœux de Monsieur le Maire ; remise de chèques à la Ligue...), et éventuellement mise à disposition de particuliers quand la salle de Gourjatoux n'est pas disponible.

Après discussion, le Conseil municipal décide de ne plus mettre la salle à la disposition des particuliers et de la réserver aux Associations (activités, réunions) et aux rencontres publiques ou autres organisées par la Mairie.

Montant des divers loyers pour 2015

Le 27 octobre, le Conseil municipal fixe, à la majorité, les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2015 concernant les locaux municipaux suivants :

Appellation	Locataires	Tarifs 2015
Garage rue des écoles	Les deux comptoirs	385€ / an
Garage rue des écoles	Christiane Avenas	225€ / an
Garage rue des écoles	Henri Pailhes	200€ / an
Garage rue des écoles	Emile Duroux	375€ / an
Garage rue des écoles	Marie-Thérèse Philippot	220€ / an
Cave du sous-sol de la Mairie	Alain Blachier	210€ / an
Cave des HLM de Batard	Christian Bobichon	300€ / an
Garage du presbytère	Michelle Faure	115€ / an
Local à côté de la chaufferie municipale	Christophe Dumais	255€ / an
Local chasseurs du Gourjatoux	ACCA (6 mois)	360€ / an
Pièce de la Cure de juin à aout		15€ / jour
Pièce de la Cure de septembre à mai		30€ / jour

Appellation	Locataires	Tarifs 2015
Bail à ferme Terrains agricoles du Gourjatoux	Anthony Hart	du 01 avril 2014 au 31 mars 2015 : 210.74 € (révisé en fonction de l'indice des fermages inconnu à ce jour)

Tarifs de location de la salle des fêtes du Gourjatoux

Le 27 octobre, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de location de la salle des fêtes et reconduit les prix suivants :

Formules	Tarifs
Associations locales	65 €
Associations extérieures	100 €
Particuliers	170 €

Le montant total de la location doit être réglé dès la réservation. Une demande écrite sera nécessaire en cas d'annulation et sera examinée par le Conseil municipal qui décidera de son remboursement en tenant compte des raisons invoquées. Une caution de **250€** est exigée lors de l'état des lieux à la remise des clés.

Amortissement de la caserne des pompiers de S^t Pierreville

Le 9 janvier, Monsieur le Maire rappelle que depuis 2011, la Commune rembourse annuellement à la municipalité de S^t Pierreville la somme de 1 571,58€ correspondant à sa participation pour la construction de la caserne des pompiers. Ce remboursement correspond à un emprunt réalisé par la commune de S^t Pierreville d'un montant de 17 800€ sur 15 ans.

Monsieur le Maire précise que cette participation, considérée comme une subvention d'équipement, doit être amortie et qu'il faut donc en fixer la durée.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'amortir la somme de 17 800€ sur une durée de 12ans à partir de 2014 (montant annuel : 1 483,33€).

Participation de la commune au Parc Naturel Régional (PNR)

Le 6 juin, Monsieur le Maire indique que la participation de la commune au PNR pour 2014 est de 605,65€. Nadine Ample fait un compte rendu sommaire de la réunion du 16 mai où Mme Lorraine Chenot a été élue Présidente.

Etude portant sur l'implantation d'un Etablissement Spécialisé d'Aide par le Travail (ESAT)

Le 17 juillet, le Conseil municipal est amené à se prononcer sur la volonté ou non de voir se poursuivre l'étude sur la mise en place d'un (ESAT) sur la commune. En 2013, Le Conseil municipal précédent avait émis un avis favorable.

Après en avoir longuement délibéré et suite à un vote à bulletin secret, le Conseil municipal décide, par 6 voix pour, 4 contre et une abstention, de continuer l'étude de ce projet.

Proposition d'implantation d'un second émetteur TV - FM à la Graveyre

Le 27 octobre, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une proposition d'implantation d'un relais supplémentaire à la Graveyre afin de multiplier la réception des chaînes de télévision et des radios FM. Il indique que la société ITAS-Télédiffusion ingénierie est venue lui présenter le projet pour lequel il a donné son accord.

Taxe d'aménagement

Le 29 novembre, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, depuis le 1^{er} mars 2012, il est appliqué une taxe d'aménagement sur les autorisations d'urbanisme créant de la surface de plancher. Une délibération avait été prise par le Conseil municipal le 20 octobre 2011 avec mise en place du taux minimal de 1 % applicable de plein droit dans les communes dotées d'un PLU.

La Direction Départementale des Territoires (DDT) rappelle que cette délibération a été prise pour une durée de trois ans et arrive à échéance le 31 décembre 2014.

Monsieur le Maire propose de la renouveler dans les mêmes conditions, en indiquant qu'elle sera reconductible tacitement d'année en année.

Vu le code de l'urbanisme, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider la proposition de Monsieur le Maire.

Dématérialisation d'une place de parking pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

Le 29 novembre, Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 04 mai 2012 par laquelle le Conseil municipal émettait un avis favorable à la création d'une place PMR Place Marie Giraud. Cette place avait été créée pour satisfaire la demande d'un riverain alors qu'aucun emplacement de ce type n'existait sur la commune.

Sachant qu'une place aux normes en vigueur a été créée au printemps 2014 sur la place de la Mairie, Monsieur le Maire propose que celle, située Place Marie Giraud, soit dématérialisée. Il précise également, qu'en cas de besoin, d'autres demandes de ce type pourront être examinées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable à la dématérialisation de cet emplacement situé Place Marie Giraud.

Retrait de la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale (SIER)

Le 29 novembre, Monsieur le Maire fait un compte rendu des réunions du SIER auxquelles il a assisté. Il rappelle que Marcols les Eaux est adhérente au SIER de S^t Pierreville depuis 1967 et indique que ce syndicat, suppléé par le Syndicat Départemental d' Energies de l'Ardeche (SDE 07) pour la totalité de ses fonctions, n'a donc plus d'utilité pour la commune. Il propose donc au Conseil municipal de se prononcer en faveur d'une demande de retrait de ce syndicat au 01 janvier 2015. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le retrait de la commune de ce syndicat et nomme les représentants chargés d'élire, au sein du collège électoral, le délégué d'arrondissement qui siègera au SDE 07. Il s'agit de Pierre-Henri Maure suppléé par Michel Gemo. Le Conseil municipal indique qu'il demande l'adhésion de Marcols les Eaux à titre de commune isolée auprès du SDE 07 pour les compétences d'éclairage public dans sa totalité (maintenance et travaux) et de maîtrise des énergies.

Projet d'aménagement de la forêt communale de Marcols les Eaux

Le 19 décembre, Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale, établi par l'office national des forêts (ONF), pour la période de 2014 à 2033, en vertu des dispositions du Code forestier.

Il précise qu'à l'issue de la réunion du 29 novembre dernier, le projet a été modifié par l'ONF selon les remarques que nous lui avons suggérées (prise en compte du périmètre des captages).

Monsieur le Maire présente le projet qui comprend :

- L'analyse de l'état de la forêt.
- Les objectifs à assigner à la forêt fixés en concertation avec la commune.
- Un programme d'actions où sont définis les années de passage en coupe, les règles de gestion, ainsi, qu'à titre indicatif, les travaux susceptibles d'être réalisés, et le bilan financier prévisionnel.

La surface cadastrale relevant du régime forestier, objet de l'aménagement, est arrêtée à 16 ha 23a 65 ca conformément à la liste des parcelles annexées au document d'aménagement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, (7 voix pour et 2 abstentions), approuve ce projet et son programme d'actions associé. Il précise que la commune ne serait pas tenue de réaliser tous les travaux envisagés dans le programme d'action, et, qu'à chaque début d'année, une décision sera prise en fonction des disponibilités financières de la commune.

Instruction des Applications du Droit des Sols (ADS)

Le 19 décembre, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'au 1^{er} juillet 2015, les dossiers de demandes d'urbanisme, pour les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) et membre d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 10 000 habitants, ne seront plus instruits par les services de l'Etat (DDT).

Considérant que la CAPCA a créé un service commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme pour ses communes membres et approuvé une convention cadre fixant le champ d'application, les modalités de mise à disposition, les missions respectives des communes et du service, les modalités d'organisation matérielle ainsi que les responsabilités et les modalités d'intervention dans le cas de contentieux et/ou recours,

Considérant que la commune n'a pas les compétences nécessaires pour gérer ce type de dossier, Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce service mais, pour ce faire, une convention doit être passée avec la CAPCA. Elle doit préciser notamment les dispositions suivantes de la convention cadre :

- Les autorisations confiées par la commune à l'instruction du service instructeur intercommunal.
- Le coût annuel du service déterminé en fonction du nombre et du type des autorisations confiées.

Il précise que l'adhésion de la commune à ce service commun ADS ne modifie en rien la compétence et les obligations de Monsieur le Maire en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil de ses administrés, la réception des demandes et la délivrance des actes qui restent de son seul ressort.

Il propose de confier au service commun ADS les actes relatifs à l'occupation du sol délivrés sur le territoire de la commune relevant de la compétence du Maire :

- Certificats d'Urbanisme article L.410-1 a ;
- Certificats d'Urbanisme article L.410-1 ab ;
- Déclaration préalable de travaux ;
- Permis de construire ;
- Permis d'aménager ;
- Permis de démolir ;
- Et plus généralement toutes les autorisations et déclarations prévues par le code de l'urbanisme.

Sur la base prévisionnelle de 18 communes adhérentes, représentant une moyenne de 618 actes par an, le coût budgétaire du service (investissement et fonctionnement) est estimé à 155 000 €, comprenant 3 Equivalent Temps Plein (ETP).

Il précise que la CAPCA prend à sa charge les coûts d'investissement relatifs à la création du service (logiciel, formation, matériel,...), les coûts des frais de structure des agents et 1/2 ETP, soit 60 000 €.

Les communes adhérentes participent au coût budgétaire des postes restants du service instructeur, soit 2,5 ETP, soit 95 000€. Le coût annuel de l'adhésion au service commun est estimé à 1 357.14€.

Monsieur le Maire indique que le coût de l'acte, pour 18 communes adhérentes, est évalué à :

- 61,50€ pour un Certificat d'Urbanisme,
- 107,60€ pour une Déclaration préalable de travaux,
- 154€ pour un Permis de construire,
- 184,50€ pour un Permis d'aménager,
- 123€ pour un Permis de démolition.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Adhère, à compter du 1^{er} janvier 2015, au service commun d'instruction des applications du droit des sols de la CAPCA.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention particulière avec la CAPCA.

Travaux d'extrême urgence relatifs aux dégâts d'orage d'octobre 2013

Le 09 janvier, le Conseil municipal doit se prononcer sur la réalisation des travaux de première urgence liés aux intempéries de la nuit du 23 au 24 octobre 2013. Ces travaux concernent la station d'épuration et une partie de la voirie quartier "Gauchères", pour un montant total de 22 780€ HT. Conformément aux procédures d'usage, 4 entreprises ont répondu à l'appel d'offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de confier la réalisation de ces travaux à l'entreprise Patrick Moulin, pour un montant de 17 006,90€ HT.

Ouverture de crédit pour dépenses nouvelles

Le 09 janvier, dans le cadre des travaux d'extrême urgence à réaliser au quartier "Gauchères" et à la station d'épuration, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de procéder à une ouverture de crédit pour dépenses nouvelles avant le vote du budget général 2014.

Comme suite à la délibération qui vient d'être votée ce jour, validant le choix de l'entreprise, il rappelle qu'une subvention a été sollicitée auprès de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède à une ouverture de crédit pour dépenses nouvelles en investissement et s'engage à inscrire les crédits lors du vote du budget général 2014.

Travaux de mise aux normes de la mairie

Le 6 juin, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la subvention du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) de 50 000€ pour l'accès à la Mairie et à l'APC des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) a été versée.

Demande de subvention pour le déneigement

Le 06 juin, Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal du retour à la commune de la compétence voirie et du courrier émanant des services du Conseil général concernant l'aide aux communes pour le déneigement de leur voirie pour l'hiver 2013- 2014 en vue de l'obtention d'une subvention de leur part.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite l'aide du département pour les travaux de déneigement effectués sur la voirie communale depuis le 1^{er} janvier 2014.

Remboursement de la TVA sur les travaux de la chaufferie

Le 26 septembre, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le remboursement de TVA correspondant aux travaux de mise en place de la chaufferie communale a été effectué début septembre pour un montant de 83 788€.

Travaux d'extrême urgence à réaliser à la suite des intempéries de septembre 2014

Le 27 octobre, le Conseil municipal doit se prononcer sur les travaux d'extrême urgence à réaliser à la suite des intempéries de septembre 2014. Une dérogation de commencement des travaux a été accordée aux communes afin de leur permettre de les entreprendre avant dépôt du dossier complet. Monsieur le Maire indique que ces travaux urgents concernent les routes de "Veyries" et de "L'ubac" ainsi que l'évacuation des gravats du ruisseau de "Cros" consécutive à l'effondrement du Pont.

Il convient donc de donner la priorité à la réfection de ces routes en prévision de l'hiver et de leur déneigement et de dégager au plus vite les gravats du pont de Cros. Pour cette intervention une réponse de la Police de l'eau est en cours et si elle est positive le déblaiement sera effectué début novembre. Conformément aux procédures d'usage, Monsieur le Maire fait part des entreprises retenues et du montant de leur devis. Il indique que ces devis ne sont pas supérieurs aux estimations de la DDT et du bureau d'étude BETEBAT. Ces travaux concernent :

- Voie communale de Veyries : entreprise Eiffage pour un montant de 39 914,50€ HT ;
- Mur de soutènement à Salomony : entreprise Desrois pour un montant de 5 554€ HT ;
- Voie communale de l'ubac : entreprise Bonnet pour un montant de 2 000€ HT ;
- Déblaiement du ruisseau de "Cros" : entreprise Lévêque pour un montant de 9 000€ HT.

Monsieur le Maire précise que les travaux concernant l'alimentation en eau du quartier "La Romaine" ont déjà été réalisés car les habitants n'avaient plus d'eau, le tuyau ayant été emporté par la crue. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve ces choix et autorise Monsieur le Maire à réaliser toute les démarches nécessaires.

Demande d'aide relative aux dégâts d'orage de septembre 2014

Le 27 octobre, le Conseil municipal doit se prononcer sur les conséquences financières des dégâts d'orage du 17 au 20 septembre 2014. Les travaux à réaliser concernent :

- Route communale de "l'Ubac" : 2 485€
- Route communale des "Gauchères" : 2 683€
- Route communale du "Gourjatoux" : 4 366€
- Route communale de la "Combe" : 3 195 €
- Route communale du "Cros du Joux" : 2 797,25€
- Route communale de "Veyries" : 8 914,60€
- Route communale de la "Croze" : 799€
- Adduction en Eau Potable quartier la Romaine : 1 050€
- Reconstruction du Pont de Cros : 114 637,50 €

Soit un total de : 140 927,35€ HT.

Le classement de la commune en état de catastrophe naturelle sera également demandé.

Le financement de ces travaux ne pourra être réalisé qu'au fur et à mesure des disponibilités financières de la commune et dans les conditions suivantes :

- Subventions sollicitées (80 % du montant HT) : 112 741,88€
- Emprunt ou fonds propres : 28 185,47€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve ces propositions et mandate Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Demande d'aide relative aux dégâts d'orage des 12 et 13 octobre 2014

Le 27 octobre, le Conseil municipal doit de prononcer sur les conséquences financières des dégâts d'orage des 12 et 13 octobre. Les travaux à réaliser concernent :

- Voie communale la "Route vieille" à "Salomony" : 5 595,35€ HT.
- Voie communale de "Mauras" : 1 059,30€ HT.
- Voie communale de "Veyries" : 4 414,50€ HT.

- Chemin rural de "La Pervenche" : 2 589,50€ HT
- Adduction en Eau Potable quartier "La Romaine" : 500€

Soit un total de : 14 158,65€ HT.

Le classement de la commune en état de catastrophe naturelle sera également demandé.

Le financement de ces travaux ne pourra être réalisé qu'au fur et à mesure des disponibilités financières de la commune et dans les conditions suivantes :

- Subventions sollicitées (80 % du montant HT) : 11 326,92€,
- Emprunt ou fonds propres : 2 831,73€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve ces propositions et mandate Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Demande d'emprunt suite aux dégâts d'orage des 12 et 13 octobre 2014

Le 27 octobre, le Conseil municipal doit se prononcer sur la souscription d'un emprunt afin de financer, en complément de l'allocation de subventions, le coût des travaux faisant suite aux nombreux dégâts d'orage.

Monsieur le Maire propose de souscrire, auprès de la Caisse d'Épargne, un prêt de 50 000€, au taux de 2,57%, sur 15 ans.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer toute démarche nécessaire et à signer le contrat de prêt.

Demande de prêt relais relatif aux dégâts d'orage de septembre et octobre 2014

Le 27 octobre, à la suite des dégâts d'orage survenus au mois de septembre et octobre 2014, le Conseil municipal doit se prononcer sur la souscription d'un prêt relais afin de financer les dépenses liées auxdites intempéries. Monsieur le Maire fait part de la proposition de la Caisse d'Épargne pour un prêt de 60 000€, au taux de 1,92%, sur 24 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de souscrire cet emprunt et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires.

Travaux d'extrême urgence à réaliser à la suite des intempéries des 03 et 04 novembre 2014

Le 27 octobre, Monsieur le Maire indique que des estimations ont été demandées relatives aux dégâts occasionnés par les violents orages des 03 et 04 novembre 2014. Il fait part des estimations établies par la DDT pour la voirie communale :

- Effondrement des murs de soutènement de la place de "Coustet" : 2 415€ HT.
- Voie communale de "Sénoulis" : 2 920€ HT.

Soit un total de 5 335€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Camping municipal du "Gourjatoux"

Nouvelle formule de la taxe de séjour

Le 06 juin, le Conseil municipal se prononce sur la nouvelle application de la taxe de séjour dorénavant exigée par la CAPCA en charge de la compétence tourisme.

Auparavant, cette taxe était prélevée par la Communauté de Commune des Châtaigniers sous forme d'un forfait annuel calculé sur la capacité d'accueil du camping pendant toute la durée de son ouverture.

Cette taxe est due par les personnes non domiciliées dans les communes membres de la CAPCA et n'y possédant pas une résidence les rendant redevables de la taxe d'habitation. L'intégralité des recettes est affectée aux dépenses de promotion et développement du tourisme.

Le tarif proposé par la CAPCA est de 0.22€ par nuitée et par personne âgée de 12 ans et plus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Adopte le tarif proposé par la CAPCA,
- Indique que les tarifs du camping municipal demeureront cependant inchangés.

Bilan financier du camping pour la saison 2014

Le 27 octobre, Monsieur le Maire annonce au Conseil municipal que malgré une météo défavorable les recettes du camping ont augmenté de près de 40% par rapport à 2013.

Cet essor est dû, en partie, aux aménagements réalisés sur les mobil-homes, ce qui leur a valu une très bonne fréquentation pour cette saison. D'autres travaux d'aménagement sont prévus pour la saison 2015 (aire de jeux, terrasses des mobil-homes...) pour améliorer notre offre.

Tarifification pour la saison 2015

Le 27 octobre, le Conseil municipal, après avoir fait un bilan très satisfaisant de la saison 2014 (et notamment du succès de la location des mobil-homes), décide de ne pas augmenter les tarifs pour la saison 2015, Ils seront donc les suivants :

Formules (hors mobil-home)	Tarifs
Forfait 2 adultes	7,50 €
Enfant de moins de 5 ans	Gratuit
Enfant de 5 à 12 ans	1,50 €
Adulte supplémentaire	2,70 €
Branchement électrique	2,60 €
Garage mort pleine saison (du 04 juillet au 21 août)	2,20 €
Garage mort hors saison	1,00 €
Jetons pour machine à laver le linge	3,50 €
Personne étrangère au camping désirant utiliser les douches	1,52 €

Mobil-home de 4+2 places (Caution 400€)	Nuitée	Semaine
Pleine saison <i>du 04 juillet au 21 août 2015</i>	60 €	300 €
Hors saison	50 €	300 €
<i>A la réservation, il sera demandé un acompte de 30 %, le solde sera versé lors de la remise des clefs</i>		

Pour tous séjours de plus d'une semaine dans un Mobil-home, adressez-vous à la mairie pour bénéficier de **tarifs dégressifs très avantageux**.

Création d'un emploi pour des besoins saisonniers

Le 11 avril, au vu de la législation en vigueur, le Conseil municipal, considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel pour le surcroît de travail relatif à l'entretien de la voirie et du camping, et de seconder le préposé aux travaux, décide, en vertu du rapport de Monsieur le Maire :

- Le recrutement d'un agent contractuel pour un accroissement temporaire d'activité pour une période de trois mois allant du 15 mai au 14 août 2014 inclus.
- Que cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 20h.
- Que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 297 ; en fonction des besoins de la collectivité, Monsieur le Maire est autorisé à rémunérer des heures complémentaires à l'agent.
- Que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Création d'un emploi saisonnier pour la gestion du camping

Le 12 mai, au vu de la législation en vigueur, le Conseil municipal décide de recruter un agent contractuel pour un accroissement saisonnier d'activité sur une période de deux mois, allant du 1er juillet au 31 août inclus.

Cet agent assurera des fonctions de régie et d'entretien du camping municipal à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 10 heures.

Sur nécessité de service, l'agent pourra être amené à effectuer des heures complémentaires.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 297.

Les crédits correspondant sont inscrits au budget.

Proposition de création d'un poste dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir

Le 17 juillet, Monsieur le Maire propose de créer un emploi d'avenir en qualité d'adjoint technique territorial qui aurait pour mission : l'entretien de la voirie et autres lieux et locaux publics ; le suivi et l'entretien des réseaux d'eau potable, d'assainissement et de chauffage communal; le portage des repas à domicile; le ramassage des encombrants...

Ce poste serait d'une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré au SMIC pour une durée totale de 36 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de créer un poste dans le cadre du dispositif "emplois d'avenir" dans les conditions décrites ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et à signer le contrat.

Situation des Adjoints techniques territoriaux

Le 26 septembre, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'embauche de Jérôme Vialle dans le cadre du dispositif "emplois d'avenir" en qualité d'adjoint technique territorial, pour 35 heures par semaine.

Il précise que Roger Chanal est toujours en disponibilité d'office pour raisons de santé et que Bruno Vergnes est en congés maladie jusqu'au 30 novembre.

Montant du loyer pour le commerce

Le 6 février, Monsieur le Maire rappelle que, comme suite à la dissolution de la Communauté de communes des châtaigniers au 31 décembre 2013, la gestion du multiservice est transférée à la commune. Il indique qu'il convient de fixer le montant du loyer applicable au 01 janvier 2014 et que, s'agissant d'un commerce, le tarif doit être hors taxe.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier le loyer mensuel qui était appliqué par la Communauté de commune soit : 292,61€ HT.

Monsieur le Maire est chargé des démarches nécessaires auprès du Centre des Impôts des entreprises pour permettre l'assujettissement d'une partie du budget général de la commune à la TVA.

Multiservice : une reprise annoncée

Le 9 mai, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une négociation est en cours et devrait aboutir très prochainement sur un accord concernant la reprise du fonds de commerce actuellement propriété de Jessica Chanal. A l'issue de cette transaction, et si les délais le permettent, l'éventuel repreneur prévoit une ouverture au 1^{er} août.

Cession du fonds de commerce multiservices

Le 17 juillet, Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal du projet de cession du fonds de commerce multi-services appartenant à Jessica Chanal à la SARL "Les deux comptoirs".

Par lettre du 25 juin 2014, Maître Maillot, notaire chargé d'établir l'acte de cession, indique que Monsieur le Maire, en tant que représentant légal du bailleur des murs, afin d'éviter des frais supplémentaires à l'acquéreur (notamment la notification de l'acte de cession par acte d'huissier), a la possibilité d'intervenir à l'acte de cession.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer afin de l'autoriser à intervenir dans l'acte de cession du fonds de commerce entre Jessica Chanal et la SARL "Les deux comptoirs". Après avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir dans l'acte de cession précité et à signer tous les documents s'y rapportant.

Location de l'appartement situé au-dessus du multiservices

Le 17 juillet, Monsieur le Maire rappelle que Mme Chanal et M. Tailleux ont quitté le logement situé au-dessus du multiservices depuis le 31 mars 2014 et indique que celui-ci est repris par Mme Martinenq, gérante du commerce "Les deux comptoirs".

Ariane Martinenq a été autorisée par la mairie à occuper le logement depuis début juillet afin de s'y installer et réaliser de menus travaux avant l'ouverture du commerce prévue début août.

Il propose au Conseil municipal de facturer le loyer à partir du mois d'août 2014.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal indique que le logement (hors charges) sera facturé à compter du 1^{er} août pour un montant mensuel de 315,21€ révisable chaque année et prend note qu'Ariane Martinenq l'occupe depuis le 1^{er} juillet. Il autorise Monsieur le Maire à signer le bail et l'état des lieux et le charge d'encaisser la caution correspondant à un mois de loyer.

Location de la licence IV

Le 17 juillet, Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'une licence IV et qu'elle est louée aux gérants du multiservices à l'euro symbolique.

A la suite du changement de gérance du fonds de commerce, il propose que la licence IV soit mise à disposition de la SARL "Les deux comptoirs" dans les mêmes conditions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la proposition de Monsieur le Maire et précise que cette location prendra effet à compter de la cession du fonds de commerce à la Société "Les deux comptoirs".

Abonnement du chauffage de l'appartement situé au-dessus du commerce

Le 17 juillet, Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 19 novembre 2009 et du 15 novembre 2012 où il avait été décidé que la commune prendrait en charge le montant de l'abonnement du chauffage pour le logement situé au-dessus du multiservices, à condition que celui-ci soit occupé par les gérants du commerce. Cette décision avait été prise dans le cadre du maintien du commerce local. Il précise que seul l'abonnement est concerné par cette aide, la consommation reste à la charge du locataire.

A la suite du changement de gérants à compter du 01 août 2014, Monsieur le Maire propose que la commune reconduise cette opération de soutien au commerce.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 9 voix pour et 2 contre, valide la proposition de Monsieur le Maire pour une durée de trois ans, la consommation restant à la charge du locataire.

Location d'un garage aux gérants du multiservices

Le 17 juillet, Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 24 janvier 2013, il avait été décidé de louer un garage communal aux gérants du multiservices afin de stocker leurs marchandises et du matériel. Consécutivement au changement de gérance, Monsieur le Maire propose de renouveler cette location au même tarif, soit : 380€ pour l'année 2014.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide de louer le garage à la SARL "Les deux comptoirs" à compter du 1er août 2014.
- Rappelle que cette location est réservée au commerce pour l'entrepôt de marchandises et matériel.
- Indique que la facturation se fera annuellement et au prorata du nombre de mois pour 2014.
- Charge Monsieur le Maire d'établir un contrat de location et de procéder à l'état des lieux et l'autorise à signer toutes les pièces relatives à cette location.

Organisation de la CAPCA

Lætitia Serre a été élue Présidente de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) le 24 septembre 2014, à la majorité des 59 délégués communautaires avec 31 voix contre 28 pour Michel Valla.

Puis on procéda à l'élection des vice-Présidents à qui elle attribuera les délégations suivantes :

- Didier Teyssier, 1er adjoint à Saint Julien en Saint Alban, 1er Vice-président en charge du développement économique.
- Yann Vivat, Maire de Rompon, 2ème Vice-président en charge de la mobilité, du transport et de l'accessibilité.
- Emmanuelle Riou, 1ère adjointe à La Voulte, 3ème Vice-présidente en charge du budget et des finances.
- Jacques Merchat, Maire de Saint Priest, 4ème Vice-président en charge du schéma de cohérence territorial (SCOT), de l'application du droit des sols (ADS) et de l'aménagement du territoire.
- Bernadette Fort, 1ère adjointe à Veyras, 5ème Vice-présidente en charge de l'action sociale.
- Michel Valla, Maire de Privas, 6ème Vice-président en charge de la politique du logement.
- Christian Feroussier, Maire de Saint Fortunat, 7ème Vice-président en charge de la culture, du sport et de la vie associative.
- Hélène Baptiste, Maire des Ollières, 8ème Vice-présidente en charge de la petite enfance et de la jeunesse.
- François Veyreinc, Maire de Lyas, 9ème Vice-président en charge de l'assainissement, du réseau pluvial et du service public d'assainissement non collectif (SPANC).
- Annick Rybus, Maire d'Ajoux, 10ème Vice-présidente en charge de la ruralité et de la forêt.
- Gilles Quatremere, 4ème adjoint à Flaviac, 11ème Vice-président en charge de l'agriculture, des rivières, des énergies renouvelables et du plan climat.
- Alain Sallier, Maire de Chalencon, 12ème Vice-président en charge du tourisme.
- Gilbert Moulin, 3ème adjoint du Pouzin, 13ème Vice-président en charge des déchets et des ordures ménagères.

De la même façon furent élus les Conseillers délégués.

- Gérard Brosse, Maire de Dunière, en charge de la communication institutionnelle.
- Nathalie Malet Torres, Maire de Saint Etienne de Serres, en charge des ressources humaines en l'absence ou en cas d'empêchement de Lætitia Serre, Présidente.
- Barnabé Louche, élu de Privas, en charge du numérique.
- Marie Françoise Lanote, élue de Privas, en charge de la politique de la ville.
- Jérôme Bernard, Maire d'Alissas, en charge du développement durable.
- Mireille Mounard, 6ème adjointe à La Voulte, en charge du patrimoine et des travaux.
- Jean-Pierre Jeanne, Maire de Coux, en charge des rivières en l'absence ou en cas d'empêchement de Gilles Quatremere, 11ème Vice-président en charge de l'agriculture, des rivières, des énergies renouvelables et du plan climat

Le Bureau, composé ainsi de la Présidente, des 13 Vice-présidents et des 7 conseillers délégués, prépare et instruit les dossiers soumis au vote du Conseil communautaire qui se réunit une fois par mois. En complément, six Commissions permanentes de travail thématiques ont été créées pour installer des lieux de propositions et d'échanges et dans lesquelles nous nous sommes, chacun dans notre domaine, investis.

- Pour l'attractivité du territoire : Nathalie Pointet et Thierry Blachier.
- Pour les services à la population : Françoise Enu et Michel Gemo.
- Pour la culture, le sport, la vie associative : Sabine Vialle et Nadine Ample.
- Pour l'aménagement du territoire, les rivières, les énergies, l'environnement, le développement durable : Sylvain Souche et Pierre-Henri Maure
- Pour l'aménagement des réseaux (assainissement, eaux pluviales, déchets) : Elodie Dumais et Pierre-Henri Maure.
- Pour l'administration, les finances, la fiscalité, le budget : Laurent Williot et Michel Gemo.

Pour nous, Marcolais, voilà, depuis le 1er janvier 2014, comment s'est concrétisé notre rattachement à la CAPCA.

C'est elle qui gère dorénavant l'assainissement qu'il soit collectif ou non. C'est elle qui a établi le prix du m³ d'eau assaini, mais c'est elle aussi qui a "hérité" des crédits auxquels la commune avait souscrit soit 664 916€. Pour les rembourser, elle n'avait d'autre moyen que de jouer sur le prix du m³ assaini, le portant de 1€ à 1,33€. C'est pour cette raison que nous avons ramené le prix de l'eau potable de 2,24€ à 1,80€ par m³ consommé pour annuler le surcoût que cette augmentation aurait engendré. Par contre, par le biais d'une convention qu'elle a signée avec nous, elle nous a logiquement laissé la gestion de l'entretien courant de la station d'épuration.

Elle a également la compétence "Tourisme" sur tout son territoire et nous lui reversons ainsi, pour le camping, une taxe de séjour (0,22€ par jour et par personne âgée de plus de 12 ans). Quant à la compétence culture, nos enfants ont pu bénéficier, à moindre coût pour la commune, d'un spectacle le 12 décembre, salle de Gourjatoux, et une sortie en relation avec les sciences leur est promise au printemps.

Pour le ramassage des ordures et la déchèterie, comme pour les rivières, la CAPCA s'est substituée aux syndicats (SICTOM et Eyrieux clair), mais pour nous ce sont des changements tout à fait transparents.

La CAPCA est, d'autre part, venue à notre rescousse, comme à celle de la plupart des communes de son territoire, en mutualisant l'ex service gratuit de l'instruction des demandes d'urbanisme que l'état a décidé d'abandonner au "profit" des communes à partir du 01 juillet 2015. Il en coûtera quand-même environ 1 400€ par an à notre village, mais c'est bien là le moindre mal, car s'il avait fallu à chaque demande faire appel à des spécialistes privés, le prix à payer n'aurait pas été le même !

Nous voyons que les services de notre communauté d'agglomération ne sont pas là pour se substituer à notre commune mais nous venir en aide dans des domaines où seuls nous serions défaillants ou incompetents.

Taux d'imposition 2014 des taxes directes locales

Le 13 mars, Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014 et rappelle les taux d'imposition communaux et intercommunaux de 2013 :

- Taxe d'habitation : 6,18% pour la commune et 13,85% pour l'intercommunalité.
- Taxe foncier bâti : 5,32% pour la commune et 11,57% pour l'intercommunalité.
- Taxe foncier non bâti : 40,09% pour la commune et 66,08% pour l'intercommunalité.

Il propose ensuite les nouveaux taux applicable au 1^{er} janvier 2014 compte tenu des taux retenus par la CAPCA pour que, globalement, la population Marcolaise ne soit pas impactée par ces changements :

- Taxe d'habitation : 15,37% pour la commune et 4,66% pour la CAPCA.
- Taxe foncier bâti : 12,75% pour la commune et 4,14% pour la CAPCA.
- Taxe foncier non bâti : 87,49% pour la commune et 18,68% pour la CAPCA.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve ces taux pour un produit fiscal attendu de 69 114€ soit 40 227€ de plus que celui de 2013.

Contrat d'entretien des équipements campanaires de notre église

Le 09 janvier, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de signer un nouveau contrat concernant l'entretien des cloches et équipements campanaires du clocher de notre église.

Le contrat actuel arrive à échéance le 10 novembre 2014 mais pour assurer la continuité du service un nouveau contrat peut être signé dès à présent avec une entrée en application au 11 novembre 2014.

Le coût du contrat de maintenance annuel proposé est de 199€ HT. Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire que l'entretien soit fait régulièrement afin d'éviter des pannes importantes et coûteuses.

Il demande au Conseil municipal de se prononcer pour un contrat d'une durée de cinq ans, reconductible. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec la Fonderie Paccard pour une durée de cinq ans renouvelable une fois pour la même durée.

Contrat d'entretien pour l'élévateur

Le 6 février, Monsieur le Maire indique qu'il convient de passer un contrat d'entretien pour l'élévateur installé dans les locaux du bâtiment de la Mairie. Il soumet au Conseil municipal la proposition de la SARL Auvergne Ascenseurs pour un montant annuel de 520€ HT. Ce contrat prendrait effet le 12 mai 2014, date à laquelle se termine la période de garantie de 3 mois de cette installation. La durée du contrat est fixée à trois ans, renouvelable pour des périodes de un an sauf résiliation par l'une des parties 6 mois avant la date d'échéance.

Le Conseil municipal approuve la proposition dans les conditions précitées et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

Demande de mise en place d'un transport scolaire

Le 06 février, Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'à la rentrée scolaire de septembre 2014, 7 ou 8 enfants, domiciliés sur les communes de Marcols et Albon, vont être scolarisés au Lycée du Cheylard. Sachant que ces élèves ne peuvent être que pensionnaires, (la durée journalière d'un transport serait de 3 heures aller-retour), il propose au Conseil municipal de solliciter, auprès des services du Conseil général, la mise en place d'un transport scolaire 2 fois par semaine (lundi matin et vendredi soir).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sollicite les services du Conseil général afin que soit mis en place un ramassage scolaire pour le Cheylard sur les communes d'Albon et Marcols, et ce, dès la rentrée de septembre 2014.

Le Conseil municipal charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches et l'autorise à signer tous documents nécessaires à la mise en place de ce transport.

Demande d'aide financière pour une sortie des écoles

Le 06 février, Monsieur le Maire fait lecture du courrier de l'Ecole de la Gluèyre sollicitant une aide financière pour une sortie aux Archives départementales à Privas. L'école participe cette année au concours organisé par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC) et l'Education Nationale intitulé "Les petits artistes de la mémoire". Ce concours consiste à collecter des informations sur un "Poilu" de la commune décédé lors de la 1^{ère} guerre mondiale et à les répertorier dans un carnet artistique sur le modèle de "belle petite monde" de l'artiste Rénefer.

Une aide est sollicitée auprès de la commune et du Conseil général soit pour la commune 10€ par élève.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à la demande de l'école et vote une subvention de 10€ par élève soit 70€. Monsieur le Maire est autorisé à verser cette subvention.

Demande d'aide financière du Club Omnisport des Châtaigniers

Le 06 juin, Monsieur le Maire indique que le Club Omnisport des Châtaigniers comprenant les communes d'Albon, Gluiras, S^t Pierreville, Issamoulenc, S^t Julien-du-Gua, Marcols les Eaux, Beauvène et S^t Etienne de Serres, organise des Olympiades le 30 juin 2014. Il précise que, concernant les enfants de nos écoles, c'est le SIVU de la Gluèyre qui prend en charge le transport. Ce Club sollicite les communes afin d'obtenir un aide financière, aide que Monsieur le Maire propose de verser à hauteur de 100€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide la proposition de Monsieur le Maire et décide de verser une subvention de 100 € au Club pour l'organisation de ces Olympiades.

Premier prix pour les élèves au concours "Les petits artistes de la mémoire"

Le 06 juin, Monsieur le Maire est fier d'annoncer au Conseil municipal que les enfants de l'école de Marcols ont obtenu le 1^{er} prix pour le concours "Les petits artistes de la mémoire, la Grande Guerre vue par les enfants" organisé à l'occasion du centenaire de la guerre 14-18.

La remise du prix aura lieu le 26 juin à 15h30 à la salle des fêtes du "Gourjatoux" en présence d'élus, de représentants de l'Education nationale et des anciens combattants.

Vol avec effraction au garage communal

Le 17 juillet, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un vol avec effraction a été commis dans la nuit du 04 au 05 juin 2014 au garage communal. Une plainte a été déposée à la gendarmerie, une enquête est en cours.

Cet acte a fait l'objet d'une déclaration auprès de notre compagnie d'assurance.

Demande de subvention pour un séjour en classe découverte

Le 26 septembre, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un séjour en classe de découvertes est programmé par l'équipe pédagogique de l'Ecole de La Gluèyre. Il indique que le projet ne pourra être retenu que si l'aide de la mairie est égale ou supérieure à la participation du département soit au minimum 11 € par nuitée et par enfant. A ce jour, 14 enfants étant concernés cela représente pour un séjour de 4 nuitées une somme de 616€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 11€ par nuitée et par élève domicilié sur la commune pour l'organisation de ce séjour. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de 2015.

Demande de subvention de la part de l'Association Sportive Olliéroise de Handball (ASO)

Le 26 septembre, Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'ASO sollicitant une subvention. Cette demande est accompagnée de son budget prévisionnel 2014 comprenant trois principales actions que l'ASO souhaite engager dans le cadre de la saison 2014-2015 : formation d'animateurs, achat de matériel pour l'équipe de mini-hand, équipement et formation des jeunes arbitres.

Monsieur le Maire précise que 6 enfants de la commune sont inscrits au sein de ce club sportif et propose donc le versement d'une subvention pour la saison 2014-2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 200€ pour la saison 2014-2015 à l'Association sportive Olliéroise de handball.

Mise à disposition de la Salle des fêtes du Gourjatoux au profit du téléthon

Le 27 octobre, pour soutenir l'initiative du Comité des fêtes qui projette l'organisation d'un bal au profit du téléthon, le Conseil municipal décide la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes du Gourjatoux le 6 décembre.

Demande de subvention pour la lutte contre le cynips

Le 19 décembre, Monsieur le Maire donne connaissance du courrier du Syndicat de Défense de la "Châtaigne d'Ardèche" sollicitant une contribution au financement de la lutte contre le cynips, principal ravageur mondial de la production de châtaignes. Le cynips engendre des pertes de récoltes considérables avec le risque de voir disparaître les châtaigniers ardéchois et les personnes qui les entretiennent et vivent sur le territoire. Le moyen de lutte existant est l'introduction d'un parasite du cynips : le *Torymus sinensis*, qui permettrait un retour à une production satisfaisante au bout de 08 ans maximum. 600 lâchers sont nécessaires en 2015 pour espérer une efficacité significative (coût d'environ 150 000€), dont deux lâchers sur Marcols, chaque lâcher ayant un coût de 250€ HT.

Afin de soutenir les producteurs de châtaignes et de lutter contre le cynips, Monsieur le Maire propose de verser une aide financière de 250€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable au versement d'une subvention de 250€ au Syndicat de défense de la châtaigne d'Ardèche.

Tarification de la vente de chaleur

Le 19 décembre, Monsieur le Maire présente une approche du compte administratif 2014 du budget vente de chaleur. Il indique, qu'étant directement concerné, il ne participera pas au vote du prix de la chaleur et demande aux membres du Conseil municipal de délibérer et de fixer les tarifs 2015.

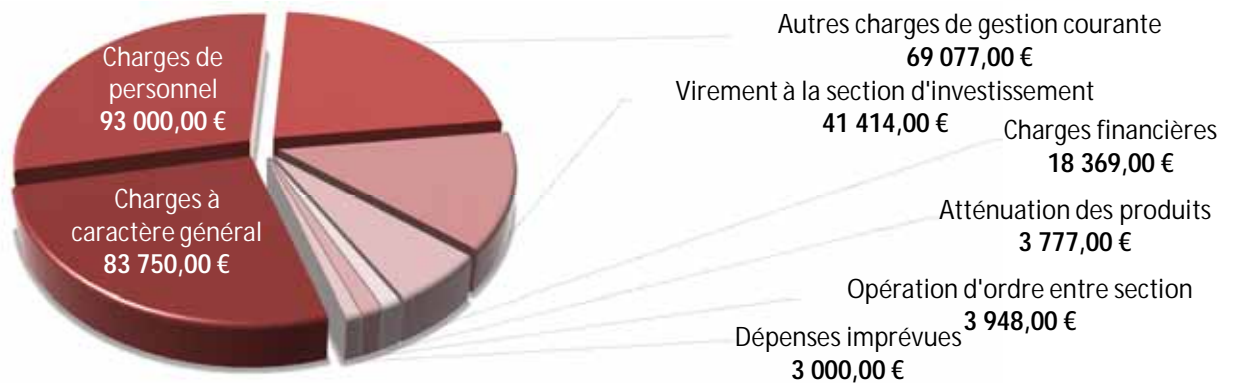
Après avoir pris connaissance des éléments financiers de 2014, au vu de l'excédent prévisionnel et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés, par 7 voix pour 2 abstentions, procède à une diminution du prix de l'abonnement.

Les tarifs de la vente de la chaleur pour 2015 seront donc les suivants:

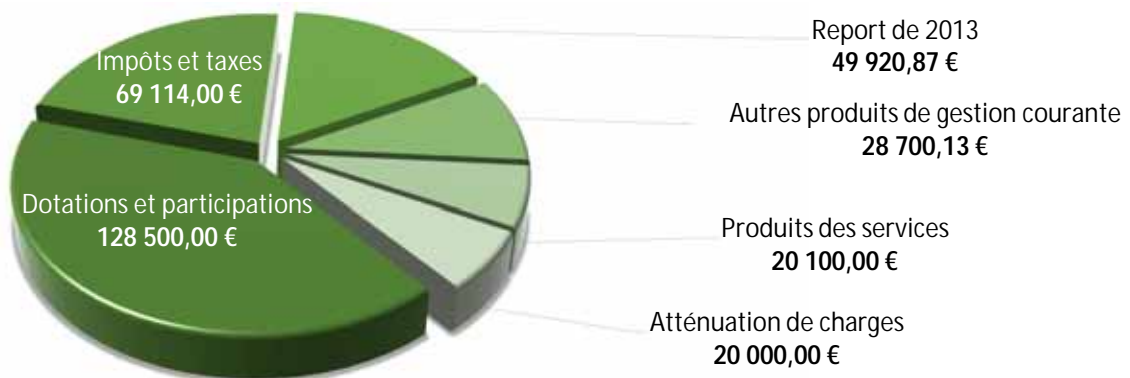
- Abonnement à 51,48€ HT par KW. (valeur R2)
- Consommation représentant la quantité de chaleur fournie aux usagers 37,21€ HT par MWH. (valeur R1)

Présentation du budget général en section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : 497 463,39 €

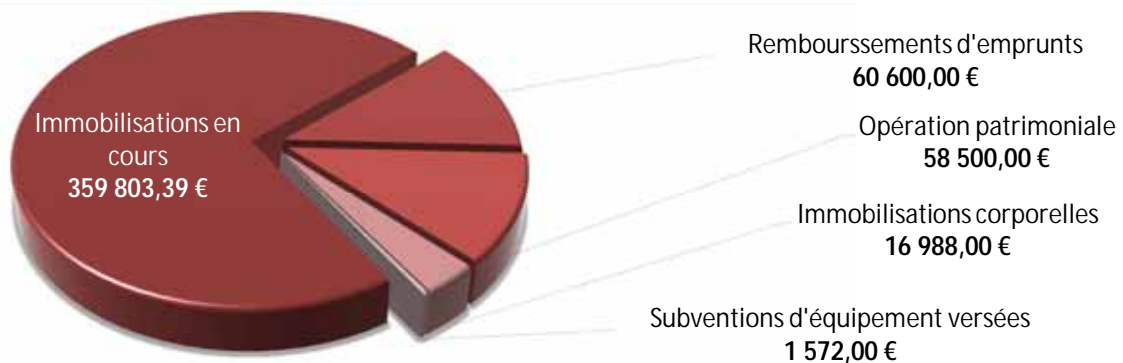


Recettes de fonctionnement : 497 463,39 €

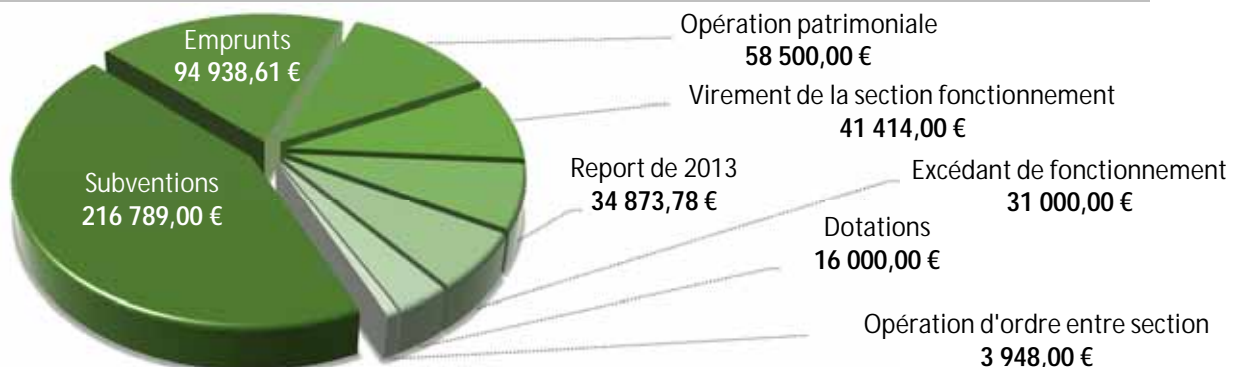


Présentation du budget général en section d'investissement

Dépenses d'investissement : 338 557,98 €



Recettes d'investissement : 338 557,98 €

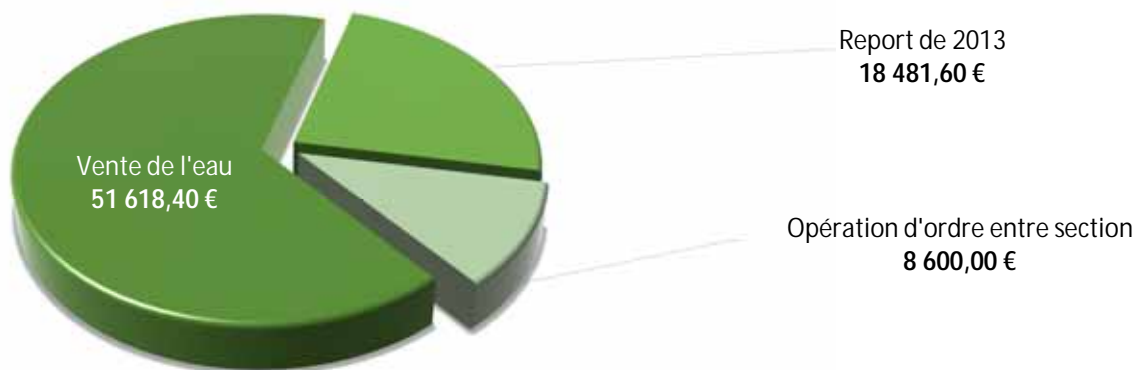


Présentation du budget de l'eau en section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : 78 700,00 €

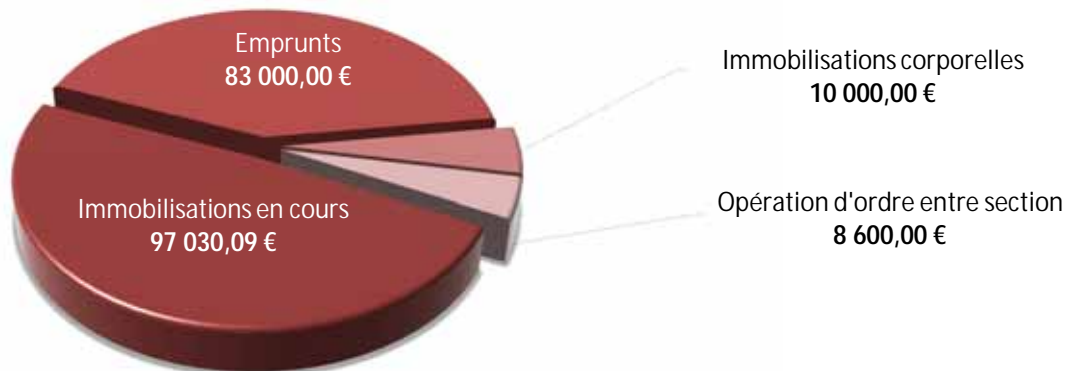


Recettes de fonctionnement : 78 700,00 €

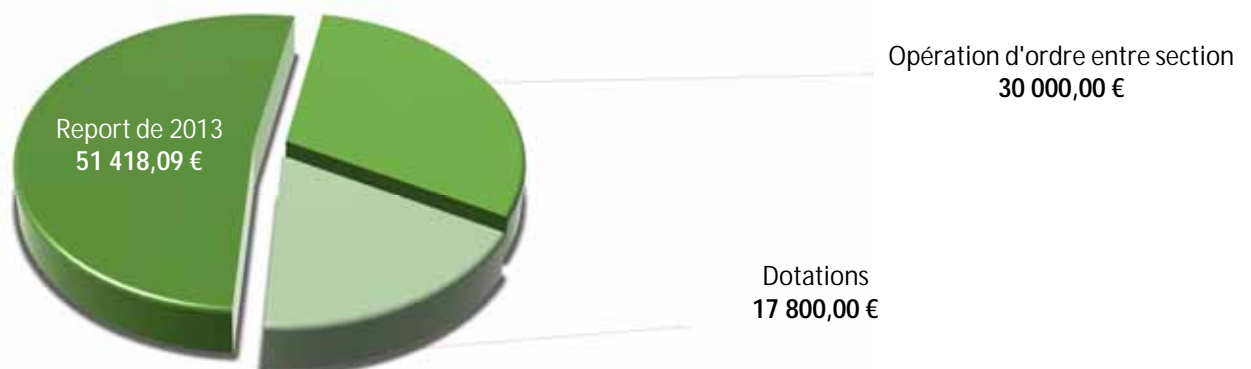


Présentation du budget de l'eau en section d'investissement

Dépenses d'investissement : 198 630,09 €

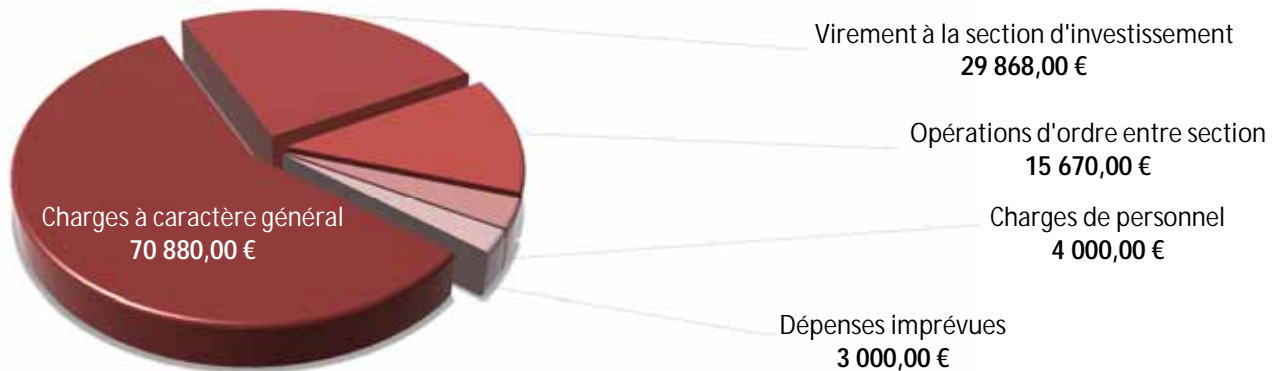


Recettes d'investissement : 198 630,09 €

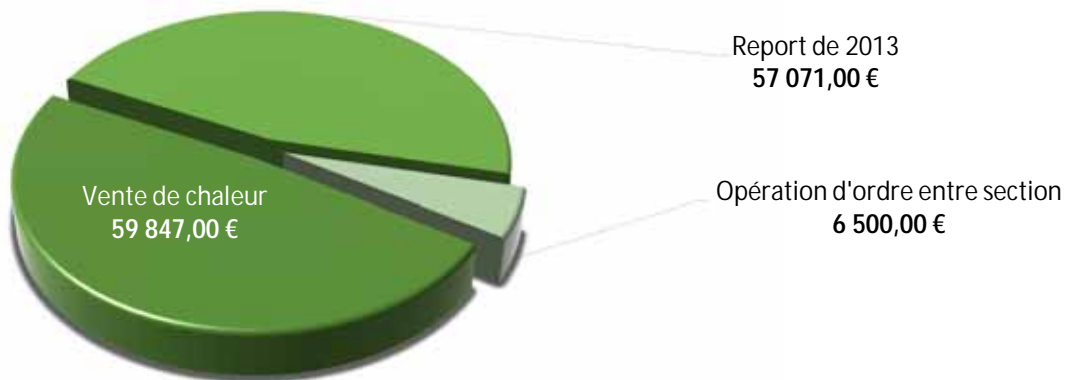


Présentation du budget de la chaufferie en section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : 123 418,00 €

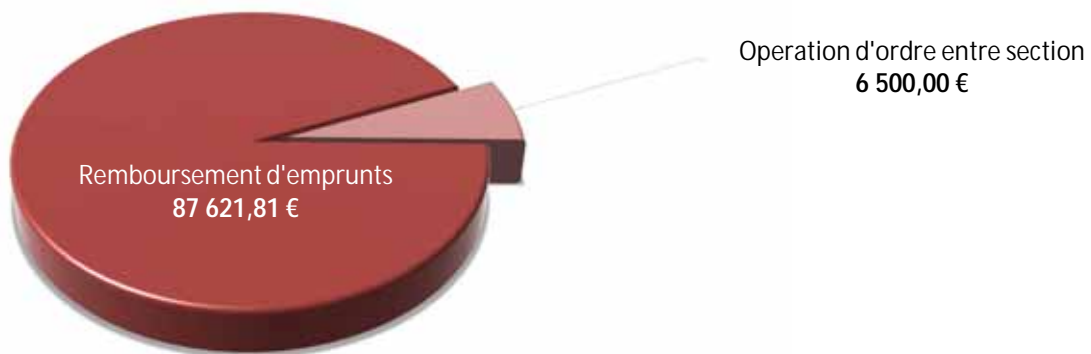


Recettes de fonctionnement : 123 418,00 €

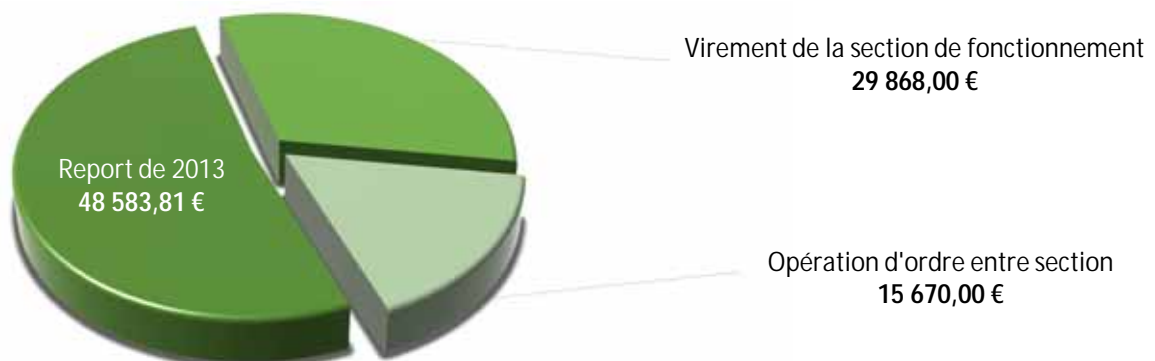


Présentation du budget de la chaufferie en section d'investissement

Dépenses d'investissement : 94 121,81 €

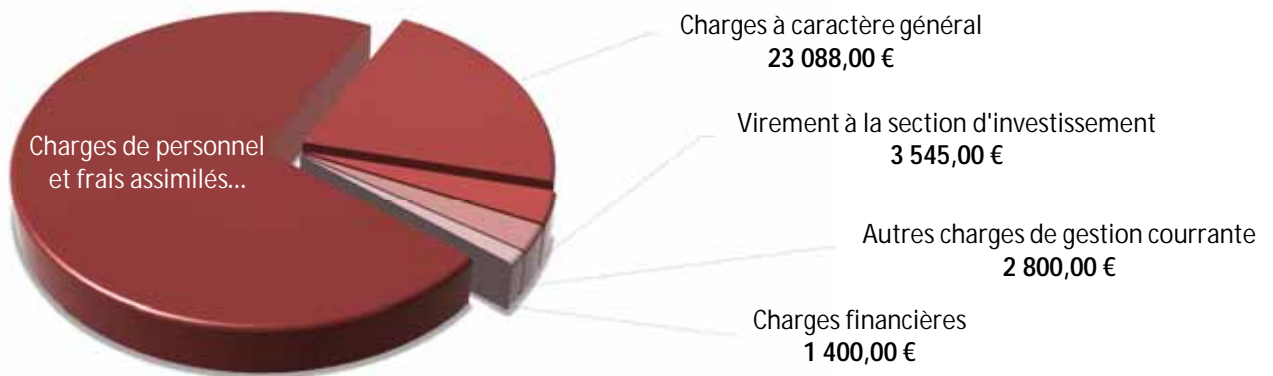


Recettes d'investissement : 94 121,81 €

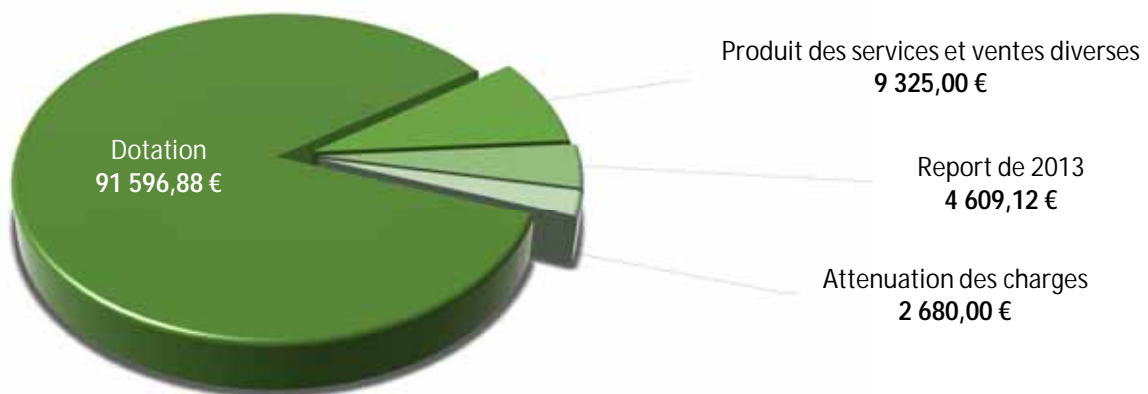


Présentation du budget de l'école de la Gluère en section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : 108 211,00 €

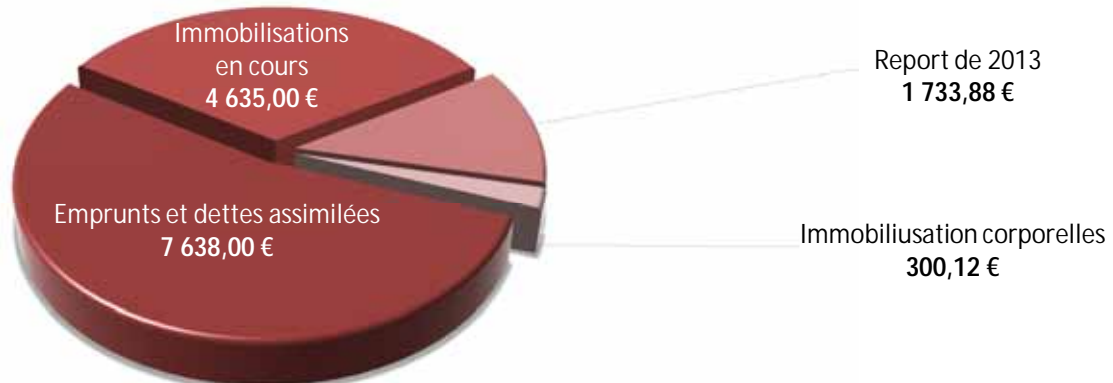


Recettes de fonctionnement : 108 211,00 €

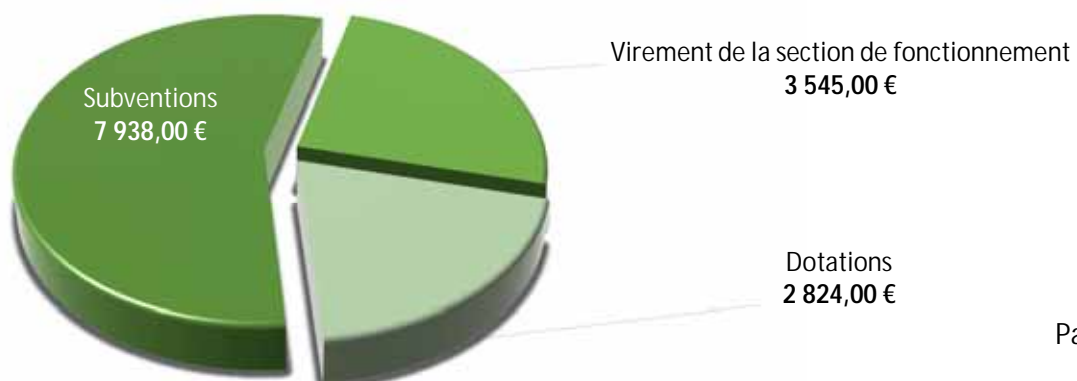


Présentation du budget de l'école de la Gluère en section d'investissement

Dépenses d'investissement : 14 307,00 €

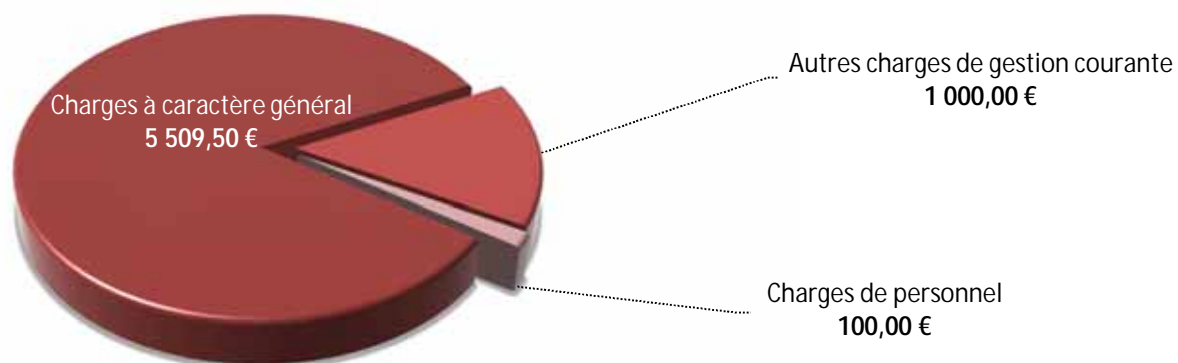


Recettes d'investissement : 14 307,00 €



Présentation du budget du C.C.A.S. en section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : 6609,50 €



Recettes de fonctionnement : 6609,50 €



L'année 2014 s'est inscrite dans la lignée des précédentes dans la mesure où l'établissement est toujours le siège d'un accompagnement de grande qualité à destination des résidents et fourni par des professionnels investis et impliqués. Ces derniers ainsi que les résidents se sont parfaitement appropriés cette nouvelle structure et c'est avec plaisir que nous continuerons en 2015 de développer ses potentialités. Soit un projet d'ameublement conséquent afin de parfaire la logique d'un lieu de confort agrémenté d'espaces ergonomiques et associés traditionnellement au domicile (coins salon, bibliothèques, espaces de repos...etc.). Par ailleurs, nous envisageons également d'installer un espace "cuisine" à destination des résidents et qui se caractériserait par sa polyvalence dans son utilisation (libre usage ou animation par les professionnels de l'établissement).

L'année 2014 a également été l'année de nombreuses sorties dans les villages voisins et surtout avec d'autres établissements et équipes d'animateurs. Nous avons ainsi accueilli d'autres résidents à Marcols et d'autres établissements nous ont ouvert leurs portes. Initiatives et projets que nous continuerons de développer à l'avenir. Dans ces perspectives, je tiens à remercier tout particulièrement la fondation Hôpitaux de Paris – Hôpitaux de France qui a répondu favorablement à la demande de subvention faite par l'établissement concernant l'acquisition d'un véhicule aménagé aux personnes à mobilité réduite dans le cadre de l'opération "plus de Vie". Soit un véhicule permettant aux personnes en fauteuil de participer aux sorties proposées par les équipes et les animateurs. Une subvention de 19 000€ est accordée. Le reste à charge est de 27 324€. Il est proposé de faire l'acquisition de ce véhicule en début 2016 afin de lisser les dépenses d'investissements.

Les animations au sein de l'établissement n'ont pas manqué non plus et je tiens à saluer notamment l'exposition photo qui a eu lieu ces derniers temps, ainsi que les résidents qui y ont participé.

L'année 2014 a cependant été aussi marquée par un climat peu propice et notamment des phénomènes pluvieux et orageux préjudiciables au bon fonctionnement et à la sécurité de l'établissement. En effet, à plusieurs reprises, l'EHPAD s'est retrouvé coupé du monde (privé de téléphone fixe, d'internet et de réseau mobile) et nous avons dû faire appel aux services des pompiers et de la préfecture. C'est pourquoi j'ai choisi d'investir dans un téléphone par satellite afin de pallier ce risque majeur. En espérant que l'année prochaine se montre plus clémente au niveau du temps !

Enfin, en ce qui concerne l'évolution du prix de journée, celle-ci est contenue grâce aux négociations avec le Conseil Général (ainsi que l'aide exceptionnelle accordée) et les acteurs de la tarification. Le prix de journée pour l'année 2015 sera de 54,81€ et ne subira que des augmentations modérées notamment les deux prochaines années afin d'atteindre un prix cible qui permettra de couvrir complètement le surcoût induit par la nouvelle structure (c'est-à-dire sans l'aide du Conseil général qui n'est pas, je le rappelle, une aide pérenne mais destinée à lisser l'augmentation du prix de journée).

La Directrice, Marine Crognier



Je vais vous présenter les élèves de l'école de Marcols et les travaux que nous effectuons.

Nous sommes 12 dans la classe. En CP, nous sommes 2, Cyprien et Manolo (Hugo est maintenant à l'école de St Pierreville) puis 1 CE1, Mathis, 4 CE2, Antonin, Linaëlle, Guyaume et Nathan, 2 CM1, Alexis et Lilou, et 3 CM2, Léonie, Jade, Samuel. Nous apprenons des maths, du français, de l'art plastique et du sport. Il y a 4 adultes, un maître qui s'appelle Maxime, une aide qui s'appelle Marine, Carole qui vient les lundis et jeudis pour que nous travaillions des activités artistiques et le mercredi matin pour aider Maxime et une cantinière qui s'appelle Florence. Chaque élève a un métier : un président, un standardiste (c'est celui qui téléphone le matin à Albon pour dire combien nous serons à la cantine), 2 météorologues (un pour le ciel et un pour les températures), un bibliothécaire, une personne qui range le préau, une autre personne qui range la cour, un distributeur. Le bibliothécaire s'occupe de distribuer des magazines car nous sommes abonnés à "J'aime lire", "Arkéo Junior", et "Géo Ado". Nous préparons des fiches de pays ou d'animal, de lecture ou encore récitons des poésies. Cette année, les horaires ont changé, nous terminons à 15h30 au lieu de 16h30 et nous allons à l'école le mercredi matin. Le vendredi matin, nous allons à la bibliothèque du village à 10h00. La dame qui s'en occupe est Sandrine. Nous la remercions pour son aide. Quelques temps en début d'année 2015, Sandrine sera remplacée par Sophie. L'école de Marcols est bien parce que les travaux de l'école ne sont pas trop difficiles mais sont intéressants, que nous avons un métier, que les gens sont gentils, parce que les "récrés" sont amusantes, parce que nous apprenons bien.

Nathan et les élèves de l'école.



Au cours de l'année 2013, le club des Bruyères a assuré ses activités habituelles. Créé en 1983, il continue sa route tant bien que mal, de nombreuses personnes nous ont quittés. Nous profitons de cette occasion pour adresser une pensée à ceux à qui nous devons la création de cette association. Notre Berthe Vialle vient de nous quitter. Depuis 1983 elle venait disputer la coinche, c'était une passionnée, elle restera inoubliable dans nos cœurs.

A ce jour, nous comptons 44 adhérents, nous nous réunissons tous les mercredis après-midi de 14h00 à 17h30 à la "salle des Associations", le traditionnel goûter est servi vers 15h30. Les activités actuellement proposées sont la coinche, le scrabble et le jeu de dame, il n'est pas exclus d'évoluer vers d'autres distractions pour ceux qui le souhaitent. Amis retraités n'hésitez pas à vous inscrire à notre Club, nous vous réservons un très bon accueil. Pour l'année 2015, la cotisation est fixée à 17€. Au mois de janvier a eu lieu notre assemblée générale. La Trésorière a exposé le bilan financier aux 26 personnes présentes, et nous avons partagé ensemble le goûter de Noël et la galette des rois. En juin, pas de voyage...il était programmé pour le 11 et devait nous transporter à Suze la Rousse et dans la région de Grignan. 35 personnes y étaient inscrites mais, hélas, certaines se sont désistées ce qui a rendu impossible le maintien cette journée au prix convenu.

Nous déplorons tous cette annulation et espérons bien que 2015 nous accordera une belle escapade. Le 10 décembre, un repas a permis à 32 d'entre nous de nous réunir au restaurant "les 2 comptoirs". Ce fut un moment de retrouvailles, d'échanges et d'amitiés. Merci à Pierre Maure et son accordéon pour nous avoir fait danser une bonne partie de l'après-midi.

Un "atelier mémoire" a été mis en place à la salle des associations, un lundi par mois de 16h00 à 17h00. Il a pour objectif de stimuler l'attention et la concentration au travers de différents exercices distrayants et amusants. Chacun d'entre nous connaît des problèmes de mémoire souvent dus par un manque de "gymnastique cérébrale". Nous sommes entre 16 et 18 participants et vous souhaitons la bienvenue si vous désirez nous rejoindre. Il vous suffit de me contacter pour connaître les dates programmées.

Bonne année 2015 et surtout bonne santé.

La Présidente, Georgette Saby.



Cet été les visites du moulinage ont été guidées alternativement par Pierre Combette et Gérard Roland. Elles ont accueilli un public toujours conquis par la découverte du site.

Tout au long de l'année de nombreux groupes visitèrent le moulinage et cela nous a permis de recevoir cette année un public record : environ 700 personnes.

La journée du patrimoine a accueilli un public plus restreint que les autres années. Cela est peut-être dû à un gros épisode de pluie cévenole qui a eu lieu l'avant-veille de cette journée.

Le matin une petite randonnée nous a permis de découvrir et connaître un peu mieux l'histoire des moulinages de Marcols-les-Eaux. Nous remercions les propriétaires des moulinages qui nous ont aimablement accueillis chez eux.

L'après-midi en même temps que la visite du moulinage, un jeu-découverte du petit patrimoine du village, était proposé à tous. Ainsi lavoir, pigeonnier, linteau en accolade, croix, aire à battre le blé et plein d'autres petites merveilles n'ont plus de secret pour ceux qui y ont participé.

En conclusion de la journée Alain Cluzel a donné une conférence sur l'utilisation de l'eau au cours des siècles à des fins agricoles ou industrielles.

Les adhérents de l'association ont visité au printemps le Moulin de Raoul à St Joseph des Bans. Le travail de restauration est impressionnant et nous vous en conseillons la visite.

Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche a installé devant le moulinage, comme devant tous les sites Maisons et Musées du Parc, un "Totem" qui signale bien l'entrée du moulinage.

Si vous voulez participer à nos manifestations, à nos sorties et être tenus au courant tout au long de l'année de nos actions vous pouvez adhérer à l'association. Pour les informations connectez-vous à notre site internet : www.moulinages.fr.

Bonne année à tous, le Président, François Fehrenbach



Marcols les Eaux... abondantes.

2014 aura été pour nous une année éprouvante. La pluie aura accompagné quasiment toutes nos programmations de plein air ce qui a découragé certains d'entre nous.

Cette nouvelle année sera marquée sur le signe du changement. Changement pourquoi ? Un nouveau bureau a été élu à la fin de l'été dernier. Il est composé de la manière suivante :

- Rémi Souche : Président ;
 - Pascal Leclerc : vice-Président ;
- Jérôme Chanal : Trésorier ;
 - Mathilde Mengelle : vice- Trésorière,
- Dominique Lutz : Secrétaire ;
 - Marité Carlo : vice-Secrétaire.

Ce changement va occasionner, au sein du Comité des fêtes, des nouveautés qui seront notamment visibles au niveau des évènements que nous allons proposer. La principale d'entre elles consistera à l'organisation d'un concert à l'occasion de la Saint Patrick qui verra le groupe "les voisins de paliers" se produire au cours d'une soirée à l'ambiance musicale celte.

Nous espérons vous voir nombreux sur ce nouvel évènement ainsi que sur l'ensemble des manifestations que nous organiserons au cours de l'année 2015.

Le Comité des fêtes vous souhaite, dans son intégralité, que ce soit les membres du bureau ou les bénévoles, une excellente année 2015. En espérant que celle-ci sera à la hauteur de vos attentes.

Le Président, Remi Souche.



L'été dernier, la grande fête du clocher s'est déroulée au centre du village le 15 août. Nous avons constaté une bonne participation des Marcolais comme des habitants des communes alentour. Profitons de la revue pour lancer un appel aux bonnes volontés, l'organisation en serait plus aisée, ainsi une nouvelle formule pourrait voir le jour, mais surtout maintenons cette rencontre amicale et conviviale.

Notre curé, le père Michel Extra, nous annonce pour la fête de St Julien, patron de notre église du XV^{ème} siècle, la pose d'une plaque sur la façade en 2015, l'occasion de nous retrouver après la messe autour du verre de l'amitié. La marche, ruinée par les âges, qui donnait accès à la sacristie a été enfin réparée par le maçon Chambonnet et par Jean Durand, menuisier à la retraite mais toujours très actif dans le bénévolat.

Notre curé nous annonce aussi la messe deux fois par mois à la maison de retraite, le 1^{er} et le 3^{ème} mardi, le 4^{ème} étant réservé au culte par le pasteur du Cheylard.

A tous les Marcolais et Marcolaises une bonne année 2015, faite de bonne santé, d'amour, d'humilité et de rencontres.



L'année 2014 aura été, pour l'UFAC comme pour toutes les associations d'anciens combattants, l'année des célébrations.

D'une part, le 70^{ème} anniversaire des débarquements alliés le 6 juin en Normandie et le 15 août en Provence permit aux rescapés des combats et du temps de se réunir et de se souvenir tous ensemble avec une réelle volonté de réconciliation.

D'autre part, pour toutes les nations européennes concernées par le conflit (seuls les Japonais se mêleront dès le 23 août aux hostilités), ce fut le 100^{ème} anniversaire du début d'affrontements que tout le monde pensait éphémères mais qui allaient durer 4 longues années, entre 1914 et 1918.

Et comme toujours, que ce soit pour le 8 mai ou pour le 11 novembre, malgré la pluie, la population avait répondu en grand nombre présente pour honorer les jeunes Marcolais appelés à accomplir leur devoir dans les différentes guerres où la France a été engagée et où l'issue leur fut fatale.

Mais nous voudrions saluer, cette année, nos écoliers qui connurent une fin beaucoup plus heureuse, il est vrai pour un combat plus pacifique. Pour ne jamais oublier le sacrifice de nos ascendants, l'Education nationale avait, en effet, organisé un exercice de mémoire autour de la guerre de 1914-1918 proposé à toutes les écoles françaises et auquel Maxime, notre instituteur, a tout de suite souscrit. Résultat : Le 26 juin 2014, l'école de Marcols recevait le 1^{er} prix d'un concours qui récompensait la classe de l'Ardèche dont les enfants avaient le mieux cerné son sujet, la vie d'un combattant de cette guerre, Julien Nury, en ce qui les concernait. Contre toutes les autres écoles et contre toute attente (ce qui faisait beaucoup d'adversaires !), l'école de Marcols et ses 12 élèves avaient remporté ce trophée. Ils n'étaient pas nombreux mais ils ont fait leurs maxi mômes ! Encore bravo à ces enfants et à leur instituteur pour leur devoir accompli !

Nous voudrions aussi remercier vivement Jérôme Chanal qui a spontanément accepté de remplacer comme Porte-Drapeau Alain Mouginot parti vers Lyon pour des raisons professionnelles.

Nous voudrions enfin saluer la mémoire de nos chers disparus. Ainsi Georges Michel nous a quitté à la veille de ses 104 ans. Nous garderons de lui l'image d'une personne discrète et pleine de bon sens.

L'UFAC vous souhaite une très bonne année 2015.



Le CIA, késaco ?

C comme créativité.

Notre association vise à rassembler et divertir. Dans ce but, les actions menées sont très variées : de la musique avec notamment cette année le concert des Salmonelles, de la danse le vendredi soir, du yoga, des repas (bombine et paëlla), des randonnées... même si les évènements traditionnels sont chaque année reconduits, nous tentons d'innover dans nos programmations.

I comme intergénérationnel.

Le CIA concerne tout le monde : des bénévoles de tous âges, de toutes origines (pas seulement issus du village). En effet, pour chaque manifestation de nombreuses tâches demandent à être accomplies, avant, pendant et après. Le CIA a pu compter cette année encore sur le soutien de la mairie et de ses employés.

Le public lui aussi est de tous les horizons. Des habitués, des gens de passage ... qui souvent nous font part de leur étonnement de voir tant d'animation dans une si petite commune !

Les partenaires sont chaque année plus nombreux : on notera pour 2014 la participation des Salmonelles à la soirée du 9 août, ou encore l'association ardéchoise Déambull qui proposa une après-midi récréative pour tous (pas seulement pour les enfants!) avec des jeux anciens en bois. Après-midi durant laquelle était également organisé un atelier de découverte des encres naturelles avec Dominique Lutz, atelier clôturé par un concours de dessin primé. Le Comité des fêtes fut lui aussi un partenaire important en 2014, en organisant des manifestations en parallèle des nôtres (concours de pétanque, bal).

A comme arrosage ...

Malheureusement en cette année 2014 la météo ne fut pas de notre côté. C'est ainsi que la bombine a dû être dégustée dans la salle des fêtes et pas à l'extérieur comme prévu initialement ; et les randonneurs furent bien moins nombreux que l'année précédente en raison d'un risque orageux fort. Cela n'a évidemment pas entamé la bonne humeur des organisateurs ni du public, toujours fidèle et reconnaissant.

Et c'est aussi "A" comme ... à l'année prochaine !



Recommandations de l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur la consommation d'eau potable

L'Agence Régionale de Santé (ARS) recommande de laisser suffisamment couler l'eau provenant du robinet avant de la consommer. Malgré la réfection récente de l'ensemble du réseau public, la stagnation de l'eau, pendant plusieurs heures, dans les canalisations crée une concentration de plomb et d'autres minéraux nocifs. Cette concentration est très présente dans les premiers volumes d'eau dès l'ouverture du robinet puis redevient normal au bout de quelques secondes.

Carte nationale d'identité

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne:

- Les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

Attention: Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie, si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

La déchèterie du Moyen Eyrieux

Dans le cadre de l'amélioration du tri des encombrants, les services de la CAPCA (ex SICTOM) a accepté d'accueillir sur sa déchèterie la "Ressourcerie Trimaran", il l'autorise à prélever des objets (meubles, vaisselle, vêtements, livres, outillage, petit électroménager... en fonctionnement) afin de leur donner une deuxième vie. Le véhicule de la Ressourcerie est présent chaque jeudi à la déchetterie du Moulinon à Saint Sauveur de Montagut (depuis le 13 novembre 2014) de 13h30 à 17h00 et un "valoriste" sollicite les déposants pour bénéficier des objets susceptibles d'être réutilisés. Les objets récupérés par la Ressourcerie seront propriété de celle-ci.

La déchèterie de S^t Sauveur de Montagut est ouverte au public dans les horaires suivants :

Horaires d'hiver : les mardis, mercredis et jeudis de 13h30 à 17h00 et les samedis de 9h00 à 12h00.

Horaires d'été : (01 juin au 30 septembre): les mardis, mercredis et jeudis de 13h30 à 17h00 et les samedis de 9h00 à 15h00.

04 75 65 67 29

Enlèvement des encombrants

L'enlèvement des encombrants doit faire, au préalable, l'objet d'une demande en Mairie. Celle-ci vous fixera alors une date à partir de laquelle vous serez autorisés à les déposer en bordure de propriété pour les rendre accessibles au véhicule communal.

Sans cette démarche auprès de la Mairie, la dépose d'encombrants sur la voie publique est interdite et votre responsabilité sera engagée.

Le 09 avril 2014

Cécile, Lionel et Lucas Vialle nous ont fait part de la naissance de ...

Maëva



Carnet blanc

Le 14 mars 2014

Nathalie, Elise Blachier et Gilbert, Didier Souche se sont mariés devant M. le Maire

Le 22 mars 2014

Audrey, Rachèle Eycheynne et Philippe, Jean Pierre Blache se sont mariés devant M. le Maire

Le 21 juin 2014

Bruno, Thomas Conti et Marion, Elodie Da Prato se sont mariés devant M. le Maire

Nécrologie

Le 08 février 2014

Georges, Régis, Eugène Michel

Le 10 mars 2014

Jean, Marcel Cornu

Le 14 avril 2014

Emma, Marie, Henria Cornu, née Dallard

Le 04 mai 2014

Jean Claude, René Peyrent

Le 14 septembre 2014

Paul, Maurice, Gaston Courtier

Le 29 novembre 2014

Berthe, Marie Vialle, née Michel

Janvier 2015

Samedi 10

- **11h00**: salle des associations : **Présentation des vœux de Monsieur le Maire.**
- **16h00** : salle des associations, organisation par le Comité des fêtes, galette des rois à partager.

Samedi 24

- **14h00**: salle des fêtes, organisé par l'Amicale laïque des parents d'élèves, fête de l'Ecole de la Glueyre avec concours de coinche, jeux de société pour les enfants, tombola.

Mars 2015

Dimanche 08

- **14h30**: salle des fêtes, organisé par le Comité paroissial, concours de coinche, tombola.

Samedi 21

- **22h30**: salle des fêtes, organisée par le Comité des fêtes, soirée S^t Patrick, concert de musique celtique, initiation à la danse celtique.

Mai 2015

Vendredi 08

- **10h45**: place de la mairie, commémoration de la victoire de 1945.

Juin 2015

Samedi 13

- **14h00**: camping d'Albon, organisé par l'Amicale laïque des parents d'élèves: Kermesse de l'Ecole de la Glueyre, spectacle des élèves, concours de pétanque, jeux pour les enfants, tombola.

Samedi 27

- **22h00** :salle des fêtes, organisée par le Comité des fêtes, feu de la S^t Jean, bal.

Juillet 2015

Lundi 13

- **22h30** :place du village, organisé par le Comité des fêtes, feux d'artifice, bal.

Aout 2015

Samedi 01

- **14h00** :route du camping, organisé par le Comité des fêtes, jeux inter-villages.
- **20h00** :salle des associations, organisée par le comité inter-associations, paëlla géante.
- **22h30** :place de la mairie, organisé par le Comité des fêtes, grand bal.

Samedi 08

- **08h00**: depuis le camping du Gourjatoux, organisé par le Comité inter-associations, randonnées pédestres, en partenariat avec le marché de la myrtille de Mézilhac
- **20h00**: salle des associations, organisé par le Comité inter-associations, Bombine géante.

Vendredi 14

- **22h30** : place de la mairie, organisé par le comité des fêtes, bal.

Samedi 15

- **14h30** : place de la mairie, organisé par le Comité paroissial, kermesse, concours de pétanque, jeux pour enfants, tombola.

Septembre 2015

Dimanche 13

- **14h00** : journées du Patrimoine, organisé par Moulins et Moulinages de la Gluèyre, visites gratuites du Moulinage de la Neuve et des sources d'eaux minérales.
- **19h00** : salle des fêtes, organisé par Moulins et Moulinages de la Gluèyre, conférence relative aux moulinages.

Octobre 2015

Vendredi 23

- **18h00** : salle des associations, remise des chèques par le Comité inter-associations à la Ligue contre le cancer et au Centre communal d'actions sociales, apéritif.

Samedi 24

- **22h30** : salle des fêtes, organisé par le comité des fêtes, bal d'halloween.

Novembre 2015

Mercredi 11

- **10h45** : place de la mairie, commémoration de l'armistice de 1918.

Repas du CIA : date à définir.

Repas CCAS : date à définir.

Décembre 2015

Samedi 05

- **22h30** : soirée au profit du Téléthon. Modalités à définir.

Vendredi 18

- **14h00** : salle des fêtes, organisé par l'Amicale laïque des parents d'élèves, arbre de Noël, spectacle des enfants, venue du Père-Noël, goûter offert.

S.A.R.L Garage de La Source

Vente et réparation toutes marques auto et materiel agricole Motoculture

Dépannage jour et nuit, vente de gaz domestique

Les Gauchères 07 190 Marcols les Eaux

Tel: 04 75 65 61 39 - Mobile: 06 83 39 34 91

E.L.B.E Automatismes

E.U.R.L Laurent Blache

Régulation, instrumentation, automatisme, électronique

Rue des écoles 07 190 Marcols les Eaux

Tel: 04 75 29 63 52 - mobile: 06 07 05 72 25

Creardeche

Montage de permis de construire, création de plans

Aide à la création et à la gestion de site web

Le Monteil 07 190 Marcols les Eaux

Tel: 04 75 30 55 14

Taxi Ambulance de la Vallée

Philippe Blache - Nicolas Mounier

07 190 Marcols les Eaux - Saint Pierreville 07 360 Les Ollières sur Eyrieux

Tel: 04 75 65 69 67 ou 04 75 66 20 90

Secrétariat de Mairie

Horaires d'ouverture au public

Le lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h45 ; le mardi de 8h30 à 12h ; le mercredi de 8h00 à 12h ; le jeudi 8h30 à 12h et 14h à 17h15 et le vendredi de 8h à 12h.

Contacts

Téléphone : 04 75 65 63 36 Fax : 04 75 20 81 65

Courriel : mairie.marcols.les.eaux@inforoutes-ardeche.fr

Web : marcols-les-eaux.fr

Bibliothèque municipale

Horaires d'ouverture

Le mardi de 10h00 à 11h00

Le vendredi de 09h15 à 12h15

Contacts

Bibliothèque municipale, place de la mairie, 1^{er} étage

Téléphone : 04 75 65 63 36

Cabinet médical

Horaires d'ouverture

Consultations sur rendez-vous

Contacts

Docteur Diane Williot

Téléphone : 04 75 65 33 29

Agence postale communale

Horaires d'ouverture

DU lundi au vendredi de 08h40 à 11h30

Contacts

Agence postale communale, place de la mairie rez-de-chaussée

Téléphone : 04 75 65 62 60

Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA)

Contacts

1 rue Serre du Serret, BP 337, 07003 Privas Cedex

Téléphone : 04 75 64 07 07

Courriel : agglo@privas-centre-ardeche.fr

Web : privas-centre-ardeche.fr